



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016



apcars

Association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale

Sommaire

Rapport moral	3
L'essentiel de l'APCARS	5
Faits marquants	6
Publications - Presse - Recherche.....	7
Au cœur de la Justice	8
Services d'enquête.....	8
Contrôles judiciaires socio-éducatifs	12
Alternatives aux poursuites.....	14
Auprès des publics à (ré)insérer.....	18
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale.....	18
Points d'accès au droit en détention	21
RIVE.....	23
Insertion professionnelle – Accès à l'emploi	24
Aux côtés des victimes	29
Entre auteurs et victimes - La justice restaurative.....	31
Rapport financier	33
Remerciements	39

Chiffres clés

201 professionnels
(principalement des : intervenants
socio judiciaires, juristes, travailleurs
sociaux, psychologues, personnels
administratifs)

27 930
personnes rencontrées

Association présente sur
5 tribunaux de grande
instance (TGI) : Paris, Créteil,
Bobigny, Nanterre et Marseille

8,3 millions d'euros
de budget
(budget prévisionnel 2017)

“Passer d'un regard qui dévisage à un regard qui envisage”

Jean Cocteau
✱



André Zervudachi,
Président de l'APCARS

Rapport moral

Winston Churchill disait qu'« il n'est pas suffisant de faire de notre mieux ; parfois nous devons faire ce qui est nécessaire »¹. Cette année encore, l'Apcars n'a pas ménagé ses efforts pour défendre ses principes et développer ses actions.

Tout d'abord, face à la non revalorisation depuis 2004 du tarif des principales mesures socio-judiciaires sur lesquelles elle intervient et aux retards de paiement subis, notre association a décidé de s'exprimer en son nom propre dans les médias ainsi que par des actions de sensibilisation aux côtés de professionnels de la justice. Notre parole a été entendue par le garde des Sceaux et les présidents de la Commission des lois du Sénat et de l'Assemblée nationale, que nous avons rencontrés. L'amélioration des délais de paiement qui en a suivi a renfloué notre trésorerie et nous remercions nos ordonnateurs pour leur diligence.

Mais nous n'oublions pas celles et ceux qui sont au cœur de nos préoccupations, les 27 900 personnes accueillies en 2016, sujets de justice (prévenus, condamnés, victimes), personnes en détresse et en situation de précarité. Nos 200 professionnels démontrent quotidiennement combien l'apport de l'Apcars est essentiel au bon fonctionnement de la justice et au soutien des plus démunis.

En réponse aux drames qui ont endeuillé notre pays ces deux dernières années, notre association ne pouvait pas rester inactive.

Déjà mobilisée pour soutenir plus de 200 victimes des attentats, et sollicitée par les magistrats instructeurs pour réaliser des enquêtes de personnalité dans des affaires de terrorisme, l'Apcars a décidé de franchir un nouveau palier en participant, par la prévention, à la réduction du risque terroriste.

Cette nouvelle activité, en Ile-de-France, nous a amené à unir nos forces et nos connaissances avec les services pénitentiaires d'insertion de probation (SPIP), déjà très investis en la matière. C'est ainsi que nous avons travaillé sur une nouvelle forme de réponse et expérimenté un programme de prise en charge éducative, de type mentorat, fondé sur les connaissances internationales du phénomène de la violence extrémiste et des méthodes scientifiques issues de la psycho criminologie.

L'Apcars repose désormais sur ses deux piliers, ses professionnels de terrain et son comité scientifique. Si, par le passé, notre association a déjà collaboré avec le secteur universitaire, notamment avec la création d'un des tout premiers services de justice restaurative, elle intensifie aujourd'hui ses relations avec le monde de la recherche.

.../...

¹ "It's not enough that we do our best; sometimes we have to do what's required"

Grâce à son comité scientifique, elle est amenée à développer de nouvelles approches, comme en matière de désengagement de l'extrémisme violent, avec l'apport d'une dizaine de chercheurs issus de plusieurs pays et fédérés par le professeur Martine Herzog-Evans de l'université de Reims.

Pour mener à bien ses nouveaux projets et approfondir son action, l'Apcars a renforcé son organisation, avec la création d'un poste de recherche et développement au sein de l'équipe de direction, son comité scientifique, avec l'arrivée d'un neuro-psychiatre et psychanaliste de renom et sa gouvernance, avec l'entrée à son conseil d'administration de nouveaux membres émérites (chercheur en sciences politiques, directeur d'un grand syndicat professionnel, ancien membre du conseil de l'Ordre en Angleterre).

D'une certaine façon, l'Apcars renoue avec son histoire, ses accomplissements et son objet social, présents dans sa dénomination officielle : Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale. Elle travaille pour développer un véritable laboratoire de criminologie appliquée au service de la société et des usagers de ses activités socio-judiciaires et de réinsertion sociale.

Rappelons également l'investissement tout particulier de notre association, en 2016, dans les domaines de l'insertion pro-

fessionnelle des publics justice (notamment avec la création du service emploi, à Marseille), de la lutte contre les violences conjugales, à Paris et à Marseille, et de la justice restaurative.

Enfin, l'Apcars a été sollicitée pour répondre à des besoins urgents ou exceptionnels, notamment pour la prise en charge des victimes, directes et indirectes, des attentats de 2015, et en 2016 avec la préparation du procès AZF qui mobilise en 2017 notre service d'aide aux victimes à Paris et à Toulouse.

Du courage, de l'énergie et des idées, il en faudra, car la devise de notre association, empruntée à Jean Cocteau, n'a jamais paru autant d'actualité : « Passer d'un regard qui dévisage à un regard qui envisage ».

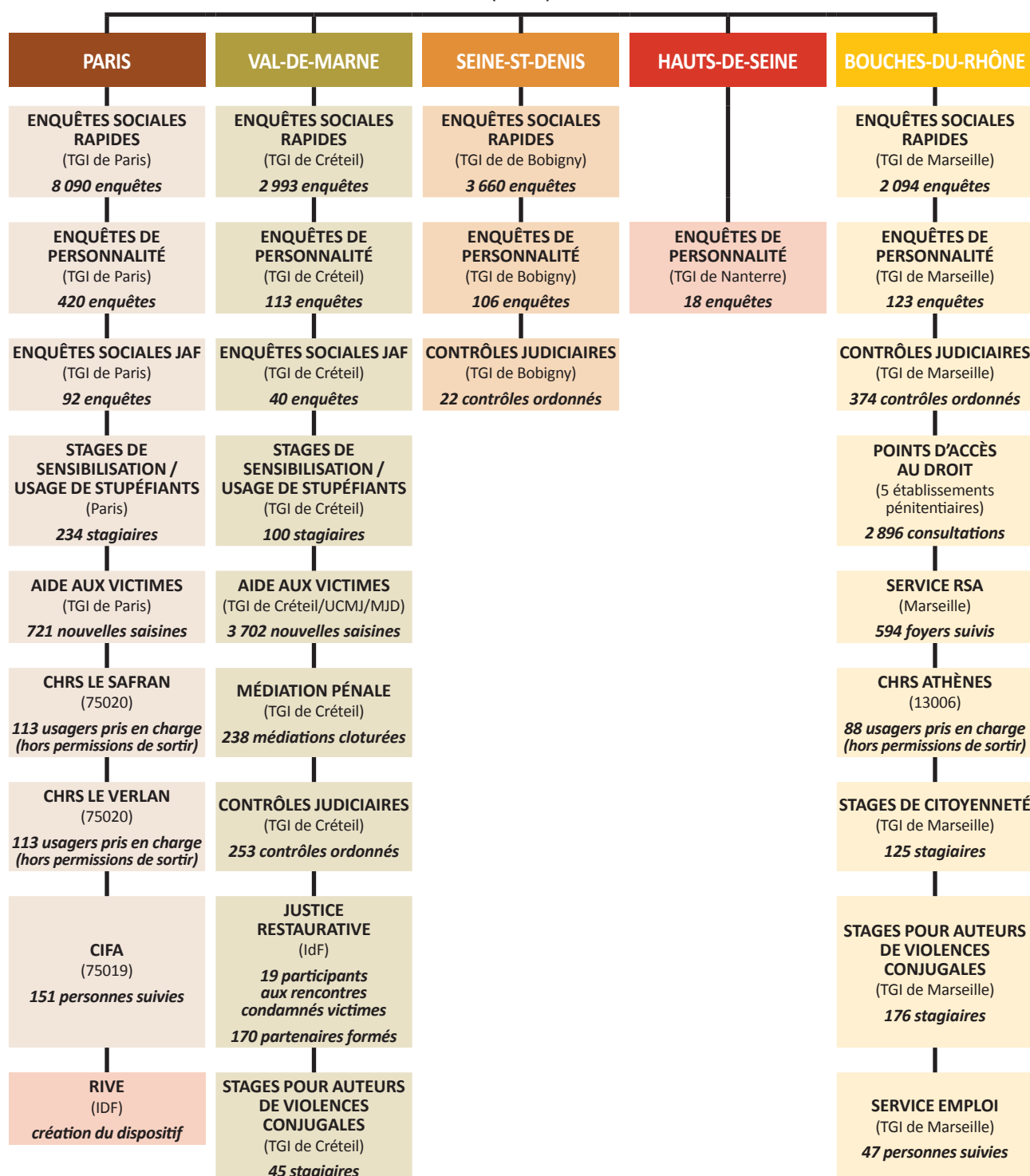


André Zervudachi,
Président de l'APCARS



L'essentiel de l'APCARS

SIÈGE (Paris)



Faits marquants

JANVIER

- Début des stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales au TGI de Créteil
- Reprise par l'APCARS de 35 places CHRS (CHRS le Verlan)

FÉVRIER

- Ouverture du service emploi, à Marseille (CHRS Athènes)
- Communiqué de presse : les retards de paiement de la Justice

MARS

- Intervention sur l'accompagnement des sortants de prison, colloque international sur les alternatives à l'emprisonnement (Reims, LACFPF)
- Mise en place d'actions de prévention, dans le domaine de l'aide aux victimes, à destination des établissements scolaires (94)
- Participation au procès fictif de l'Etat pour mise en danger de la justice (TGI de Créteil)
- Fin des 2^e Rencontres Condamnés - Victimes (RCV)

AVRIL

- Participation au colloque « Justice et objets connectés » (Confluences pénales de l'Ouest)
- Mise en place des groupes de parole pour auteurs de violences conjugales (contrôles judiciaires, TGI de Marseille)

MAI

- Signature du schéma départemental d'aide aux victimes de Paris
- Démarches proactives à destination des victimes dans les procédures de comparution immédiate (BAV de Créteil)
- L'APCARS devient co-référent terrorisme dans le Val de Marne
- Rencontre avec le garde des Sceaux au TGI de Créteil



JUIN

- Rencontre avec les présidents des commissions des lois au TGI de Créteil
- Participation au Forum des Associations (Journées Solidaires du Crédit Agricole CIB)
- Rencontre avec Dominique Raimbourg, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale (enquête sur le budget de la Justice)
- Conférence de presse avec l'USM, l'UNSA Justice et EXPERTIJ sur l'urgence à réformer le budget de la justice



- Euro de football : mise en place d'un dispositif exceptionnel, auquel participe l'APCARS, en cas d'attentat terroriste (service d'enquête)
- Formation du SRJR à la médiation restaurative
- Intervention à la Fondation SOMFY sur l'hébergement des sortants de prison en CHRS

JUILLET

- Rencontre avec des chercheurs japonais sur la question de la réinsertion sociale des sortants de prison (CHRS Le Verlan)



AOÛT

- Rencontre avec Boris Cyrulnik et entrée au sein de notre comité scientifique

SEPTEMBRE

- Rencontre avec l'ANCV en vue de la mise en place d'un partenariat, en 2017, avec l'APCARS.
- Début des 3^e RCV

OCTOBRE

- Conférence de Laurent Mucchielli à l'APCARS : « Délinquances, police, justice à Marseille » (représentations et réalités de la délinquance à Marseille)
- Ouverture du 1^{er} « plateau technique dédié à la prise en charge de la radicalisation de personnes placées sous main de justice, prévenue et condamnées, en dehors des établissements pénitentiaires » (RIVE)



NOVEMBRE

- Conférence de Boris Cyrulnik sur le phénomène de la radicalisation
- Rencontre avec les magistrats du pôle antiterroriste de Paris
- Début des permanences d'aide aux victimes, à Toulouse, en prévision du procès AZF (CA Paris, à compter de février 2017)
- Intervention au colloque de l'ANJAP sur la justice restaurative
- Début des 4^e RCV



DÉCEMBRE

- Nouveaux membres au CA : Stéphane Racz – DG de NEXEM ; Jennifer Gracie – avocate et experte judiciaire
- Formation interservices à Marseille, sur « Prévention des comportements violents et adaptation aux publics précaires en situation de troubles psychiatriques »
- Fin du tournage d'un film par des résidents du CHRS Athènes (avec ADPEI et O2zone)
- Fin des 3^e RCV



Publications - Media - Recherche

L'APCARS est de plus en plus présente sur la scène médiatique et/ou scientifique.

Ils parlent de nous

	« Comment se réinsérer après une longue peine ? » (février 2016)
	« La prison et après : l'aménagement de peine, une sortie en douceur » (février 2016)
	« L'APCARS : quand la sonnette d'alarme est tirée à tous les étages du tribunal » (février 2016)
	« Je déclare l'État coupable de non-assistance à justice en danger » (mars 2016)
	« Procès fictif de l'État pour mise en danger de la justice » (mars 2016)
	« Créteil, état des lieux d'un tribunal en crise » (mars 2016)
	« Ces petites mains de la justice que l'État ne paie plus » (avril 2016)
	« Paris améliore la prise en charge des victimes » (mai 2016)
	« Cinq organisations dénoncent la pénurie budgétaire des services judiciaires » (juin 2016)
	« Le ministère de la justice crie famine... Bercy exige une meilleure gestion » (juin 2016)
	« L'Etat dénie sa justice » (juin 2016)
	« Budget de la justice : le petit jeu d'Urvoas » (juin 2016)
	« Les rencontres détenus-victimes. Le dialogue pour s'apaiser et se reconstruire » (décembre 2016)
	« Il y a le procès, la condamnation... » (décembre 2016 : art. sur la justice restaurative »

Publications

- « Le rôle des associations dans le champ pénal après la loi du 15 août 2014 : l'exemple de l'APCARS », RJA, ENM, août 2016.
- « Le financement des associations socio-judiciaires. Comment sortir de l'impasse », AJ pénal, nov. 2016.

Recherches

Actualité du comité scientifique

- Martine HERZOG-EVANS, professeur à l'université de Reims, a coordonné la conception du programme RIVE (V. p.23) ;
- Boris CYRULNIK, psychiatre et psychanalyste, a rejoint le comité scientifique.

Activités liant action et recherche

L'APCARS participe à deux projets expérimentaux et pluridisciplinaires, en lien avec des chercheurs (conception et/ou évaluation des programmes).

- *Programme MILDECA : lutte contre la récurrence des publics ayant des conduites addictives* (TGI de Bobigny)

Une proportion importante de faits délictueux étant commis sous l'influence ou en lien avec l'alcool ou les stupéfiants, ce programme propose un accompagnement judiciaire et médico social, 5 jours sur 7, de personnes placées sous main de justice présentant une addiction à un tel produit. 2 chercheurs du CESDIP sont en charge de l'évaluation du programme.

Ce programme allie la MILDECA, le TGI de Bobigny, le SPIP du 93, les associations Aurore et APCARS, la Fédération Addiction, l'ARS et le CESDIP.

Le service ESR de l'APCARS à Bobigny, identifie les personnes qui pourraient être dirigées vers ce dispositif et réalise des enquêtes approfondies en matière d'addictions. Ensuite, l'APCARS suit ces personnes, en contrôle judiciaire, au cours d'une période probatoire, durant laquelle une évaluation par le SPIP et Aurore décidera de leur entrée dans le programme.

Depuis son lancement, en mai 2015, l'APCARS a réalisé 100 ESR avec annexes et a suivi 61 personnes sous contrôle judiciaire.

- *Programme Alternative à l'Incarcération par le Logement et le Suivi Intensif* (AILSI) (TGI de Marseille)

Ce programme vise à proposer une offre alternative à l'incarcération aux personnes déferées en comparution immédiate, souffrant de maladies psychiatriques avérées et ne disposant pas de domicile fixe à Marseille.

Il est constitué de 3 volets : logement (mesures d'intermédiation locative), sanitaire (soins intensifs) et inclusion sociale (prêt d'honneur et programme de mentorat). L'APCARS intervient pour repérer les personnes susceptibles d'en bénéficier, à travers ses ESR, lors de leur déferrement au TGI de Marseille.

Ce programme a été conçu en 2016 par Médecins du monde avec le soutien de ses partenaires, dont l'APCARS, et sera lancé en 2017, en même temps que son évaluation par une équipe de chercheurs.

Entretiens dans le cadre de recherches

En 2016, en plus d'entretiens pour des thèses ou mémoires de master, l'APCARS a apporté son témoignage dans deux recherches :

- partenariats entre les SPIP et les CHRS (Direction de l'administration pénitentiaire - université Paris Dauphine) ;
- répartition des missions entre l'Etat et les associations dans le domaine de la réinsertion sociale des personnes détenues (France-Japon).

² Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales.

Au cœur de la justice

Services d'enquêtes

L'APCARS est mandatée par la justice pour effectuer trois types d'enquêtes : les enquêtes sociales rapides et les enquêtes de personnalité (procédure pénale) et les enquêtes sociales familiales (procédure civile).

L'APCARS contribue ainsi à une justice éclairée.

Dans le champ pénal, par ces enquêtes, l'APCARS favorise l'individualisation de la réponse pénale à l'infraction, en faisant valoir la singularité du parcours de la personne en attente d'être jugée.

Enquêtes sociales rapides

Après avoir été précurseur en la matière, dans les années 1980, l'APCARS demeure en 2016 la première association en France en nombre d'enquêtes réalisées (**16 701 enquêtes** aux TGI de Paris, Créteil, Bobigny et Marseille).

L'ESR est obligatoire :

- dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate ou de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) ;
- avant tout placement en détention provisoire d'un majeur de moins de 21 ans (peine encourue inférieure ou égale à 5 ans d'emprisonnement) ou d'une personne exerçant à titre exclusif l'autorité parentale sur un mineur de moins de 16 ans.

A l'APCARS, les ESR sont principalement effectuées dans le cadre des procédures de comparutions immédiates puis des CRPC.

Concernant les comparutions immédiates, les enquêteurs travaillent dans des délais très contraints, 7 jours sur 7. Le nombre de réquisitions variant significativement selon l'actualité, l'activité policière, etc., les services doivent constamment s'adapter, afin d'être à

même de rendre les enquêtes, le jour même, avant la comparution de la personne.

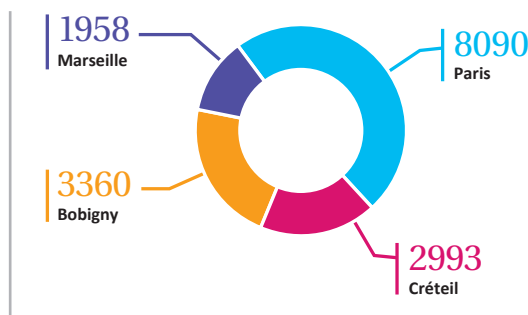
Les services peuvent également **approfondir leurs investigations sur un thème défini**, dans le cadre de modules spécialisés de prise en charge visant à prévenir la récidive de certains types d'infractions.

Ainsi, à Marseille, des enquêtes sociales rapides spécifiques sont réalisées pour des jeunes majeurs interpellés pour **conduite sans permis** (**90** en 2016). Elles sont le support d'un module qui comprend également leur présence à une audience de délits routiers, une demi journée de sensibilisation par la prévention routière (partenariat justice/prévention routière/APCARS) et peut aboutir à un classement si toutes les étapes du dispositif sont respectées. Toujours à Marseille, l'APCARS approfondira en 2017 certaines ESR sur les aspects **précarité et santé mentale** (V. ce rapport).

A Bobigny, l'APCARS réalise des enquêtes sociales rapides dédiée aux **addictions**, dans le cadre du programme MILDECA (100 depuis mai 2015, V. ce rapport).

L'enquête sociale rapide (ESR), réalisée dans le cadre d'un mandat judiciaire, vise à retracer et vérifier la situation matérielle, familiale et sociale de la personne et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir son insertion sociale.

RÉPARTITION DES ESR PAR TGI EN 2016





FOCUS *Parcours d'une ESR au TGI de Paris
(par Mathilde Leroux-Larsabal, stagiaire)*

C'est dans une grande salle avec ses voûtes au plafond et ses colonnes de pierre que se réalisent ESR. Des deux côtés, se trouvent les dépôts de police (un réservé aux femmes et l'autre aux hommes). Plusieurs box d'entretien sont aménagés dans cet espace. Les entretiens se tiennent éventuellement dans les locaux du parquet si la personne est agitée ou nécessite une surveillance renforcée, ou encore si les box sont tous occupés.

A 9h du matin, les enquêteurs se retrouvent dans les bureaux pour se répartir les enquêtes de la demi-journée.

Un entretien dure en moyenne trente minutes. Des temps d'attente impactent l'organisation des entretiens : il faut qu'un rondier aille chercher la personne en cellule (le nombre de clefs étant limité), que l'interprète soit présent, etc.

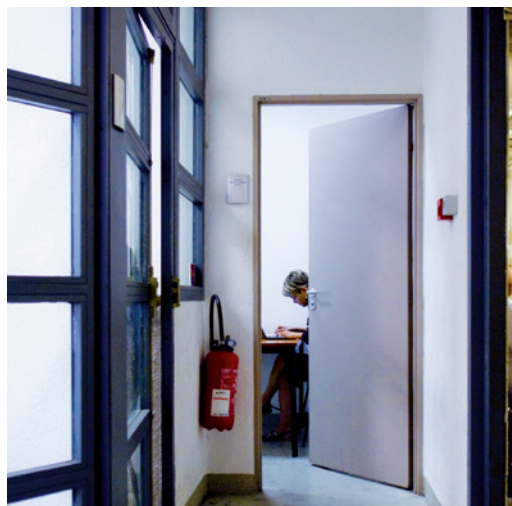
Au début de l'entretien, l'enquêteur présente sa mission, l'enquête, et le fait que magistrats et avocats en auront connaissance. Les éléments ensuite recueillis concernent l'état civil de la personne, son lieu de vie, sa situation familiale, professionnelle, sa santé, etc. Les coordonnées d'un proche, au besoin de l'employeur ou du médecin traitant sont demandées en vue de la confirmation des informations fournies.

Les enquêteurs regagnent généralement leur bureau après 3 entretiens, pour procéder aux vérifications des informations. Ils fournissent au proche sollicité des précisions sur l'audience à venir (horaire, salle), sans aborder les éléments de la procédure ou l'infraction.

A 13h, les enquêtes doivent être rendues pour les audiences qui commencent à 13h30. Certaines matinées sont très mouvementées, les ESR vivant au gré de l'actualité pénale (interpellations lors de manifestations, etc.).

Le même rituel recommence l'après-midi. Et ce, tous les jours de la semaine, même le dimanche.

Entretien ESR – secteur des geôles du TGI de Marseille



Vérifications suite à entretien ESR – TGI de Marseille



Témoignage de Mme Isabelle GOANVIC, Vice présidente de la 23^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, sur les ESR APCARS

« Le moment de l'ESR est le seul, dans le parcours policier et judiciaire lié à la comparution immédiate, où les personnes peuvent s'exprimer avec un tiers sur elles, sur leur parcours de vie. Le mis en cause redevient une personne et non plus seulement un infracteur.

Les ESR sont très importantes, en ce qu'elles impactent la façon dont on perçoit la personnalité du prévenu à l'audience, et dont on va individualiser la peine, comme l'illustre un exemple récent.

Un multirécidiviste (au passé toxicomane lourd) comparaissait, avec plus de 30 condamnations, sous mandat de recherche. L'ESR a montré qu'il avait initié une démarche d'insertion. Le référent social avait transmis à l'enquêteur des informations sur la prise en charge de cette personne. L'enquête a fait évoluer l'orientation du jugement. »

L'enquête de personnalité vise à rendre compte de manière approfondie du parcours d'une personne comme de sa situation matérielle, familiale et sociale et à concourir à la compréhension de sa personnalité.

Ordonnée par un magistrat, elle est obligatoire en matière criminelle, facultative en matière correctionnelle.

Enquêtes de personnalité

En 2016, l'APCARS s'est vue **confier 807** enquêtes de personnalité (**657** en IDF et **150** à Marseille), qui ont concerné **majoritairement des crimes** en IDF (56 % des enquêtes) et surtout à Marseille (79 %). Ce chiffre est globalement stable entre 2015 et 2016.

L'un des aspects singuliers des enquêtes de l'APCARS est la qualité de la synthèse, l'exigence de qualité à travers la mise en perspective, en conclusion la mise en perspective en conclusion des éléments les plus saillants du rapport. Un autre aspect apprécié, dans le cadre correctionnel, est l'accent mis sur certains thèmes, tels que l'environnement social, l'insertion de la personne, en raison de la possibilité pour le juge de prononcer une alternative à l'incarcération. Les enquêtes dans un cadre criminel sont, quant à elles, davantage centrées sur la personnalité.

A partir du moment où le juge confie l'enquête à l'APCARS, celle-ci est rendue dans un **délai compris entre 2 et 4 mois**, en Ile-de-France comme à Marseille (**66 %** des enquêtes ordonnées).

Les enquêtes de personnalité sont très majoritairement ordonnées pour des **auteurs d'infractions** (98 % en IDF ; 99,4 % à Marseille). **1,6 % des enquêtes** (15 en 2016) ont concerné des **victimes** y compris décédées.

Concernant les infractions à l'origine de l'enquête, on constate des similarités entre l'Ile-de-France et Marseille. Au titre des **délits**, les infractions de vol, recel, abus de confiance et escroquerie sont statistiquement les plus

représentées, et pour les **crimes**, il s'agit des viols, vols ou recels criminels et homicides.

Les enquêteurs de personnalité sont régulièrement appelés à **témoigner aux assises**, pour relater oralement le contenu de leur enquête.

En 2016, les enquêteurs ont été convoqués pour témoigner à **143** reprises en Ile-de-France et à **8** reprises à Marseille. Ce chiffre est en nette augmentation en Ile de France.

FOCUS Les enquêtes de personnalité réalisées avec l'appui d'interprètes

Les enquêtes de personnalité nécessitent de bien saisir l'environnement de la personne, son histoire, ce qui peut parfois être complexe lorsqu'elle est de nationalité étrangère. L'entretien mené avec un interprète ne permet pas d'appréhender la communication infra verbale (intonations, affects, nuances) et les mots ou expressions sont parfois restitués par l'interprète avec un certain décalage au niveau du sens.

Aussi, le plus grand soin doit être apporté à la collaboration entre les enquêteurs APCARS et l'interprète. En effet, outre une traduction fidèle des propos, l'interprète est amené à éclairer l'enquêteur (et par là même, la juridiction) sur les aspects culturels, socio-économiques et les codes relationnels en vigueur dans un pays, une région ou une communauté.

Ainsi, dans une enquête visant une personne née dans les zones tribales du Pakistan, l'interprète a pu préciser aux enquêteurs les mécanismes de la vengeance tribale, voulant que, à moins de déshonorer sa famille, un des membres de la famille adverse meurt pour réparer le tort causé et rétablir l'honneur d'une famille dont l'un des membres a été tué.

Témoignage de M. Philippe COIRRE, président de cour d'assises (cour d'appel de Paris), à propos des enquêtes de personnalité de l'APCARS

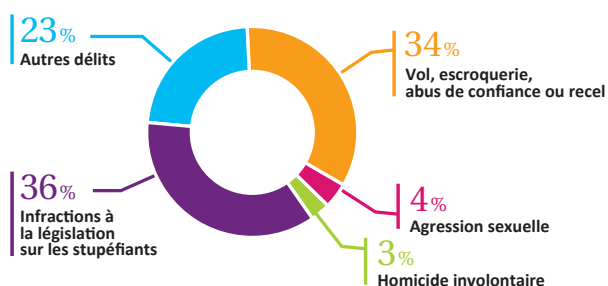
« Complètes, bâties sur un plan rigoureux et restituées avec compétence à l'audience de la cour d'assises, les enquêtes de l'APCARS sont non seulement très appréciées des présidents en leur facilitant le traitement du volet "personnalité" des procédures, mais également indispensables à la mise en oeuvre du principe d'individualisation des peines en permettant de déterminer la sanction la plus juste par une connaissance en profondeur du parcours de vie des accusés.

Les enquêtes de l'APCARS sont tout aussi précieuses lorsqu'elles retracent l'existence d'une victime décédée en apportant une touche supplémentaire d'humanité faisant parfois défaut lors de l'examen des faits ».

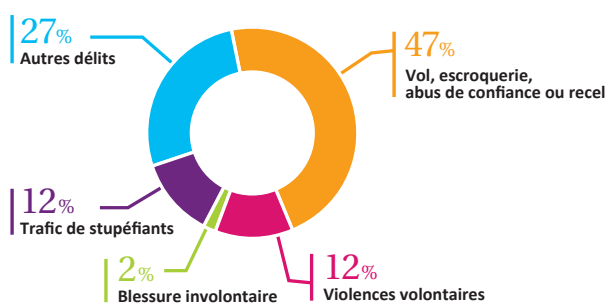


DÉLITS CONCERNÉS

IDF



MARSEILLE



CRIMES CONCERNÉS

IDF



MARSEILLE



L'enquête sociale consiste à recueillir, par une personne qualifiée, sur demande d'un juge aux affaires familiales (JAF), des renseignements sur la situation de la famille et les conditions dans lesquelles vivent et sont élevés les enfants.

Elle intervient dans le cadre d'une procédure de séparation et de divorce, avant toute décision définitive fixant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de visite.

Enquêtes sociales

Les pièces de la procédure, comme les attestations produites par les parties, ne permettent pas toujours aux JAF d'appréhender l'entière de l'environnement familial des enfants, lors de situations complexes. L'enquête sociale permet de remédier à ces carences.

Les enquêteurs recueillent, au moyen d'entretiens avec les parents et les enfants et de contacts avec le cercle familial et des tiers, des renseignements sur la situation familiale, les conditions dans lesquelles sont élevés les enfants et la qualité des liens parents-enfants. Le rapport est ensuite adressé, après relecture par une autre personne, au juge aux affaires familiales, qui le transmet aux parties.

En 2016, l'APCARS a effectué **133 enquêtes sociales** pour les juges aux affaires familiales à Paris (92 enquêtes), Créteil (40 enquêtes) et

Bobigny (1 enquête), principalement suite à des audiences de non conciliation.

Ces enquêtes aident les JAF à statuer sur la résidence habituelle des enfants, le droit de visite et d'hébergement, l'autorité parentale ou encore le montant de la contribution à l'éducation et à l'entretien des enfants. L'enquêteur aborde notamment le contexte financier et les capacités des personnes à gérer au mieux un budget.

Enfin, une partie « synthèse » dans l'enquête est réservée à la formulation de préconisations concrètes, allant jusqu'à la proposition de jours et d'horaires de visites.

Outre l'apport d'informations au juge, ces enquêtes permettent d'initier un processus d'adhésion des parties à la décision judiciaire future et d'aider à la discussion à l'audience, particulièrement à partir des préconisations de l'enquête sociale.

Témoignage d'une juge aux affaires familiales du TGI de Paris

« Les enquêtes sociales sont particulièrement intéressantes en ce qu'elles apportent des informations élargies et objectives sur la vie de la famille et de ou des enfants, lorsque l'enquêteur se déplace au domicile familial, ou encore qu'il contacte l'entourage de la famille (par ex. : ami proche, médecin en charge du suivi d'un enfant malade, travailleur social référent, instituteur etc.).

La collégialité du service d'enquêtes de l'APCARS, à savoir la relecture des enquêtes sociales par au moins une autre personne que l'enquêteur, est une plus value très appréciable, dans un domaine sensible où la subjectivité des intervenants est parfois remise en cause par une ou les parties. »

Le contrôle judiciaire est une mesure alternative à la détention provisoire, prononcée par un juge lorsqu'une peine d'emprisonnement est encourue. La personne doit se soumettre à une ou plusieurs interdictions et obligations. A l'APCARS, le contrôle inclut une dimension socio-éducative (CJSE) destinée à favoriser l'insertion sociale et à prévenir la récidive.

Contrôles judiciaires socio-éducatifs

Quand la mesure de contrôle judiciaire est confié à l'APCARS, un projet global est défini avec l'intéressé, en vue de maintenir ou réactiver ses liens professionnels, familiaux et sociaux. Ces démarches s'inscrivent dans la durée, en parallèle d'une intervention sur le sens de l'acte et ses conséquences.

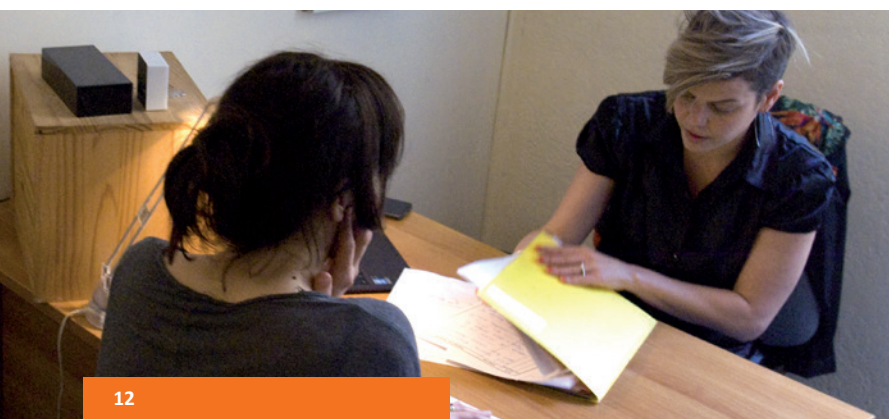
Il existe des **contrôles judiciaires dits « courts »**, dans le cadre d'une convocation sur procès-verbal, d'une durée maximale de 6 mois et/ou en attente d'une audience correctionnelle. Les autres **contrôles judiciaires** sont dits

« **longs** », pendant une instruction judiciaire.

En 2016, l'APCARS a reçu **627 contrôles judiciaires**, ordonnés en matière correctionnelle et criminelle par les magistrats des TGI de Créteil, Bobigny et Marseille (**253 en IDF, 374 à Marseille**).

Les **infractions concernées** varient entre Marseille et l'Ile-de-France. En matière correctionnelle, l'infraction de trafic de stupéfiants est majoritaire en région parisienne Ile-de-France, tandis qu'à Marseille il s'agit des infractions de violence conjugale. En seconde position viennent, pour les deux régions, les délits d'atteintes aux biens, à savoir les vols, escroquerie, abus de confiance ou recels. En matière criminelle, les viols sont les crimes les plus représentés en Ile-de-France, tandis qu'à Marseille il s'agit des crimes de vol et recel.

De même, la **nature des contrôles judiciaires** confiés à l'APCARS diffère entre la région parisienne et Marseille : les contrôles longs





sont majoritaires en Ile-de-France (56 %), et les contrôles courts à Marseille (68 %).

Les CJSE constituent un moment privilégié pour mettre en œuvre des actions liées à la problématique ayant favorisé le passage à l'acte délinquant, prévenir son renouvellement et sensibiliser la personne en vue de la future

audience (V., depuis 2015, les CJ dans le cadre de l'expérimentation MILDECA, p. 7).

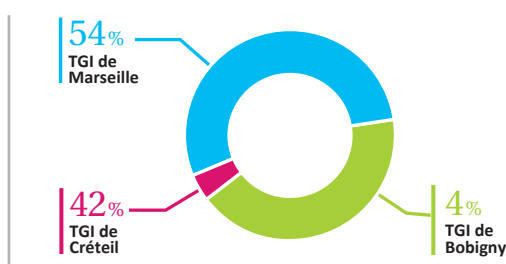
Ainsi, à Marseille, depuis 2016, un **groupe de parole** a été créé pour les personnes poursuivies pour des infractions **de violence conjugale**. Cette action de prévention de la récurrence est financée par le conseil régional PACA.

Témoignage de M. B., qui a participé au groupe de parole (violences conjugales)

« Ces rendez-vous m'ont permis de parler librement sans jamais me sentir jugé et de voir différemment les choses, élargir ma vision et surtout me remettre en question (...). Je suis persuadé que sans nos rendez-vous, je serais resté dans une démarche non constructive.

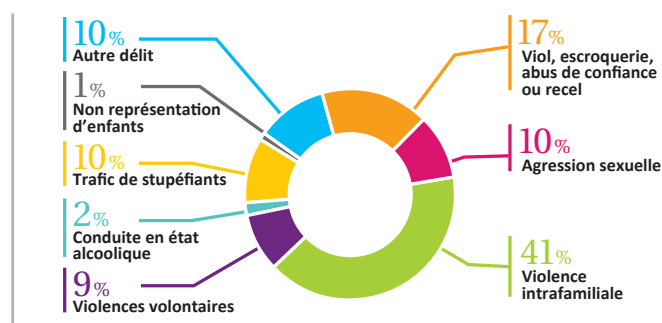
Je tiens à vous remercier pour votre patience et votre travail qui a porté ses fruits. »

CONTRÔLES JUDICIAIRES ORDONNÉS

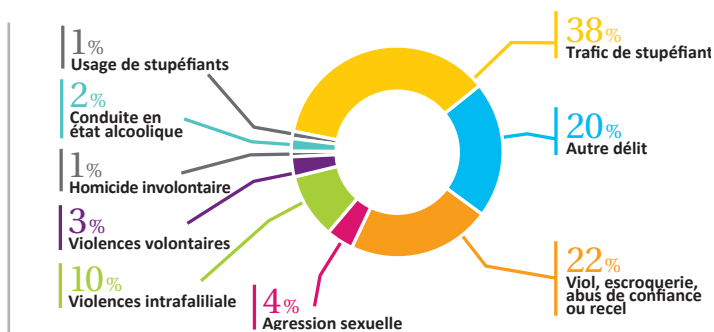


NATURE DES INFRACTIONS CONCERNÉES (CJ TERMINÉS EN 2016)

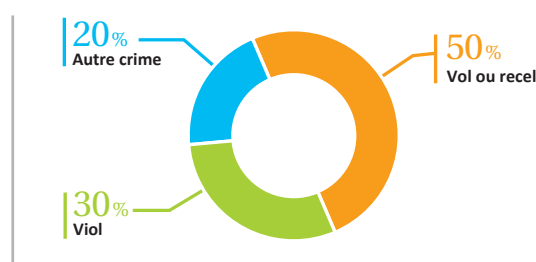
DÉLITS MARSEILLE



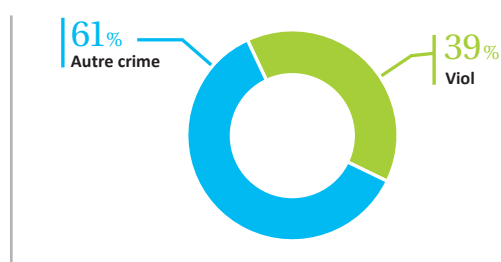
DÉLITS ILE DE FRANCE



CRIMES MARSEILLE



CRIMES ILE DE FRANCE



Alternatives aux poursuites

L'APCARS participe à l'éventail des réponses pénales, à travers la mise en œuvre de quatre alternatives aux poursuites, adaptées à différents types de passages à l'acte afin de prévenir au mieux la récidive (3 stages et la médiation pénale).

Stages

Par ces stages, l'APCARS contribue à la prévention de la récidive des personnes qui y participent.

Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes

Ces stages ont pour objectif de sensibiliser les auteurs de violences conjugales légères aux conséquences de leurs actes. L'APCARS les organise à Marseille depuis 2015 et les a initié à Créteil en 2016.

221 personnes, de toutes catégories socio-professionnelles, y ont participé en 2016 (18 sessions à Marseille pour 176 stagiaires ; 7 sessions à Créteil pour 45 stagiaires). L'âge

moyen des stagiaires est de **40 ans** et ils sont très majoritairement des **hommes** (94 %).

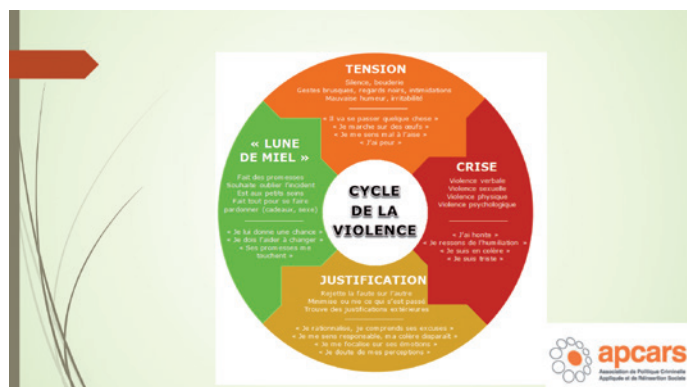
A **Marseille**, les stages s'organisent en 3 temps : un entretien préalable individuel (par le délégué du procureur de la République), une journée collective sous forme de groupe de parole (au tribunal) et un bilan individuel quatre semaines plus tard (1 heure, dans les locaux de l'APCARS). A l'issue du stage, des préconisations sont formulées, comme parfois l'orientation vers des professionnels de santé.

A **Créteil**, les stages se déroulent sur 2 journées, autour de plusieurs modules : définition et représentations de la violence ; la violence conjugale, une transgression au regard de la loi ; la place des victimes – et des enfants – ; échanges autour des variations des modèles familiaux (parité, masculinité/féminité, etc.).

Différents **supports** sont fournis (par ex. sur la communication non violente) et des exercices sont pratiqués, afin d'aider les stagiaires à mieux comprendre ce qui sous tend leurs réactions excessives. Des techniques comme celles de l'entretien motivationnel sont utilisées en vue de gestion des échanges pendant le stage.

Les stages sont des alternatives aux poursuites, prononcées par le procureur de la République, qui connaissant un fort développement. Ils permettent en effet d'apporter une réponse pénale rapide, adaptée à certains types de délinquance, dans des affaires où l'introduction de poursuites pénales apparaît inopportune.

Les frais de stages, modérés et inférieurs au coût de l'amende encourue, sont à la charge de la personne, qui les règle directement à l'association.



Diapositives projetées et étudiées (Paris)



Ces stages font systématiquement l'objet d'un **bilan** et les thèmes les plus marquants pour les stagiaires sont ceux de l'écoute, de la communication et de la responsabilité dans le conflit. Les stagiaires ont déclaré vouloir travailler sur ces sujets pour apprendre à mieux communiquer, plus calmement, prévenir la montée des tensions et dialoguer plutôt que rester dans le silence. Pour la plupart, l'objectif qu'ils s'assignent est de réagir avant la crise et d'éviter le recours à la violence.

L'autre enjeu majeur pour les stagiaires est celui des enfants et des répercussions de la violence conjugale sur ceux-ci. Ce thème les ramène souvent à leur propre enfance, y compris pour les stagiaires n'ayant pas d'enfant (qui se projettent ainsi dans la parentalité).

Les évaluations de fin de stage montrent qu'environ **85%** des stagiaires ont acquis de nouvelles connaissances et pensent pouvoir les appliquer.

Témoignages de participants (Créteil)

M. A. : « Je vais mettre en pratique l'écoute de l'autre, et surtout me mettre à la place de la personne qui est en face ».

M. D. : « J'ai surtout été marqué par le thème sur la responsabilité. Aussi, je vais aller vers mon ancienne épouse pour faire la paix pour nous deux, et surtout pour l'avenir de notre enfant ».

Témoignages de participants (Marseille)

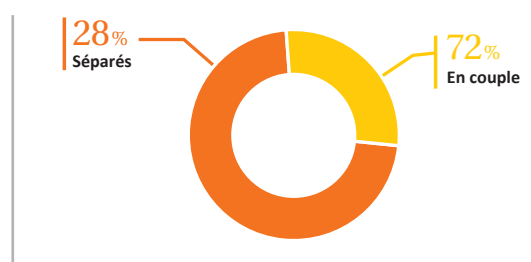
M. J. : « Les idées on les avait, mais on n'arrivait pas à le dire. Ce stage était nécessaire, même si j'ai voulu l'éviter. »

M. N. : « Ce stage m'a permis d'extérioriser, de changer ma vision des choses, et de voir qu'on peut se dévoiler sans risque ».

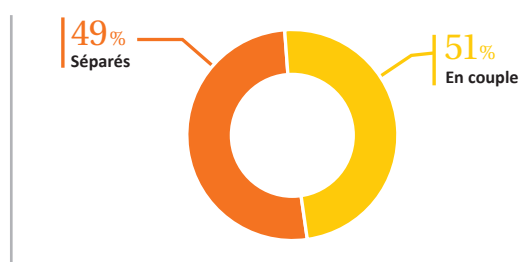
M. T. : « Ca dérange, mais ça aide à prendre conscience ».

SITUATION FAMILIALE DES STAGIAIRES

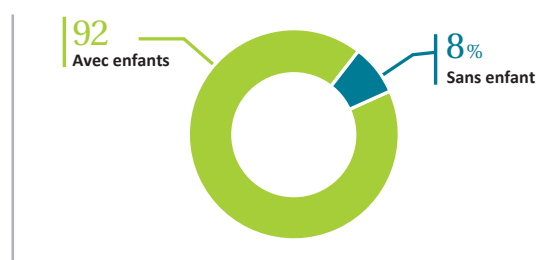
CRÉTEIL



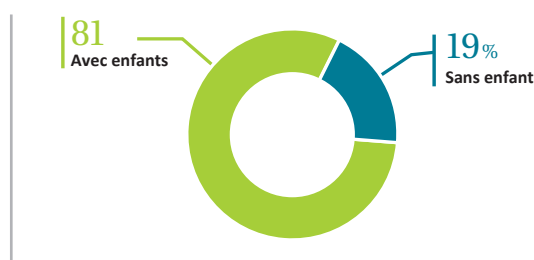
MARSEILLE



CRÉTEIL



MARSEILLE



Stages de citoyenneté

En 2016, à Marseille, l'APCARS a organisé **11 sessions** de stages de citoyenneté (10 sessions dans le cadre de la composition pénale et 1 dans le cadre d'une peine principale ou complémentaire, sur orientation du SPIP).

Sur les **125 stagiaires accueillis** par l'APCARS, **90 %** étaient des **hommes**.

Les **infractions** à l'origine de ce type de stage ont été très **variées** : outrage, rébellion, appels malveillants, dégradations, violences envers les animaux, violences légères, dénonciations calomnieuses, etc.

En 2016, le nombre de stagiaires poursuivi pour outrages à personne dépositaire de la force publique a fortement augmenté. Les stagiaires allèguent alors souvent un comportement inadapté de l'agent qui a porté plainte contre eux, ce qui crée un climat particulier au cours du stage, les stagiaires exprimant l'impression d'un sentiment d'impunité.

La grande majorité des stagiaires indique, en toute hypothèse, que le stage les a instruit sur leurs droits, comme sur la façon de réagir correctement et légalement face à une personne incorrecte.

Stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants

A **Paris** et **Créteil**, l'APCARS organise des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants, animés en partenariat avec l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA).

334 personnes ont participé à ces stages en

2016 (26 sessions pour 224 personnes à Paris et 11 sessions pour 100 personnes à Créteil). Chaque session a rassemblé en moyenne **9 personnes**.

Les stagiaires ont un âge moyen de **26 ans**. Ils sont majoritairement **salariés** et **usagers de cannabis**. **21 femmes** ont participé à ces stages, soit **6 % des participants**.

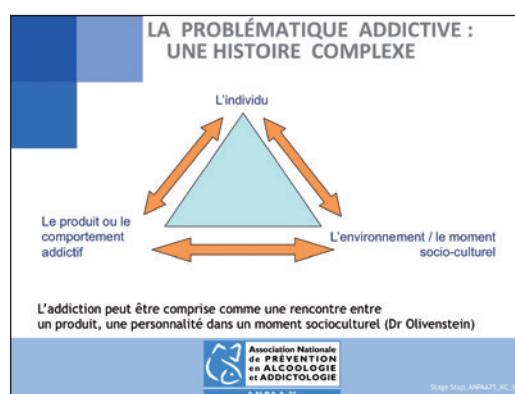
D'une durée d'une journée, ces stages comprennent 4 modules : connaissance et représentations (drogues et effets) ; santé/société ; mécanismes de l'addiction ; loi (intervention d'un policier de la brigade des stupéfiants).

Le thème de la santé est celui que les stagiaires considèrent comme apportant les informations les plus intéressantes, et particulièrement sur la toxicité de l'herbe de cannabis.

Plus généralement, 88 % des stagiaires ont indiqué que ce stage leur avait permis d'acquérir de nouvelles connaissances et 78 % des stagiaires ont déclaré que ce stage leur avait permis de réfléchir sur leurs habitudes de consommation.

Surtout, plus de 68 % des stagiaires ont exprimé l'intention de modifier leur consommation, à savoir arrêter complètement ou diminuer, ou se faire aider par un professionnel.

L'impact avéré de ces stages amène ses animateurs et plus globalement l'APCARS à affirmer que ce type de dispositif doit être poursuivi et soutenu par une politique affirmée de prévention et d'éducation en matière de drogue.





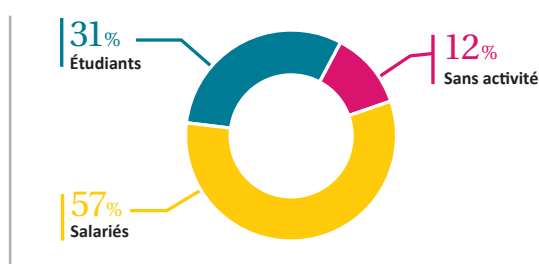
Témoignages de stagiaires (Paris et Créteil)

M. X. : « Les intervenants étaient intéressants et m'ont appris des choses et fait réfléchir à des questions que je ne m'étais jamais posées auparavant ».

Mme Y. : « Très instructif et très bien animé. On a vraiment envie de s'investir pour essayer de s'en sortir et arrêter notre addiction ».

M. Z. : « J'ai surtout appris sur la santé et à travers les explications sur la poly consommation de stupéfiants. Excellent stage. Les intervenants sont très professionnels et connaissent bien le sujet ».

CATÉGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE



Médiation pénale

En 2016, **191 demandes de médiation** ont été reçues par notre service de Créteil et **240 médiations pénales** y ont été terminées.

Par rapport à 2015, ces chiffres ont connu une baisse drastique, de près de 2/3, essentiellement en matière d'infractions commises dans le cadre familial.

Ce mouvement s'explique par deux facteurs : d'une part le recours à une médiation doit désormais être explicitement demandé par les parties au stade de la plainte, d'autre part dans ce type d'infractions, il est plutôt fait recours aux stages de prévention de la violence conjugale

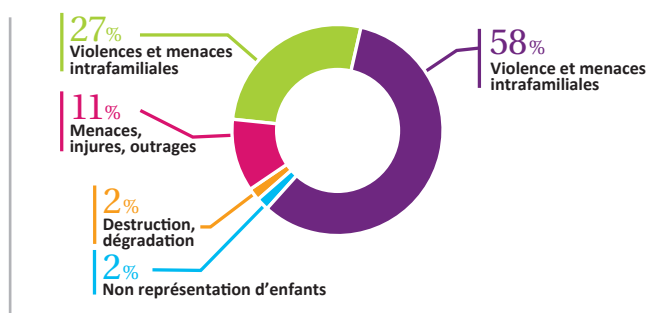
(faits bénins) ou aux comparutions immédiates (faits plus graves).

La médiation pénale concerne généralement des situations dans lesquelles une relation de proximité existe entre la victime et l'auteur, sans qu'il y ait phénomène d'emprise de l'un sur l'autre. Ainsi, **58%** des demandes de médiation ont concerné des **infractions contre les personnes, au sein de la famille**.

En 2016, le **pourcentage d'accords en médiation** s'est monté à plus de **76%**.

La médiation pénale est un mode de résolution des conflits entre l'auteur d'une infraction de « faible gravité » et sa victime, proposé par le parquet sur réquisition du parquet et sous l'égide d'un médiateur professionnel. Lors d'une ou plusieurs rencontres, une solution consensuelle est recherchée en vue de la réparation du dommage causé, de la fin du trouble résultant de l'infraction et de la prévention de la réitération de l'infraction.

INFRACTIONS CONCERNÉES PAR LES MESURES DE MÉDIATION TERMINÉES EN 2016



Auprès des publics à réinsérer

Les équipes éducatives de l'APCARS organisent l'accueil, l'hébergement et la réinsertion sociale de publics en grande précarité placés sous main de justice ou sortants de prison, dans ses trois établissements.

L'APCARS participe ainsi activement à la lutte contre la récidive et aux politiques d'aménagement de peine, en partenariat avec l'administration pénitentiaire.

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

L'APCARS gère deux CHRS : 1 CHRS regroupant 2 services à Paris (le Verlan et le Safran) et 1 CHRS à Marseille (CHRS Athènes). Ils sont principalement financés par l'Etat³.

A travers un accompagnement global réalisé par un référent unique (ou, à Marseille, en co-référence selon les situations), la prise en charge APCARS vise à impulser une dynamique chez le résident en vue de favoriser son autonomie et le rendre sujet de son insertion. L'accompagnement est formalisé par un contrat de séjour, comprenant des objectifs définis en co-construction avec la personne et évalués ponctuellement. Un entretien individuel est organisé de façon régulière, de même que des visites à domicile, tout au long de la prise en charge.

En 2016, **314 personnes** ont été suivies (113 au Safran (113 au Verlan et 88 à Athènes), hors personnes hébergées lors d'une permission de sortir. **111 personnes** ont été hébergées dans le cadre d'une ou plusieurs permissions de sortir (81 au Safran, 27 au Verlan, 3 à Athènes). L'âge moyen des résidents a été de **37 ans** et **98,5 %** d'entre eux étaient des **hommes**.

La **capacité d'accueil** des CHRS APCARS a évolué en 2016. Suite à la reprise du Foyer Alesia (14e arrondissement de Paris) et à l'accord de la DRIHL pour transférer ses places au Verlan, ce service a vu sa capacité passer de 39 à 66 places. La capacité d'accueil de l'APCARS est désormais de **165 places CHRS**.

Le taux d'occupation des CHRS a été de **90,45 % en Ile-de-France** (88,4 % pour le Verlan, en raison de l'augmentation soudaine de sa capacité d'accueil et de la nécessité de recruter du personnel ; 92,6 % pour le Safran) et de **97 % à Marseille**.

Les résidents sont logés en « diffus », à savoir dans des chambres d'hôtel ou des studios et

non collectivement. La majorité d'entre eux est hébergée dans des chambres d'hôtel, dont certaines sont désormais meublées, depuis 2016 à Marseille. En 2016 toujours, l'APCARS a développé son accueil en studio (14 studios), particulièrement à Marseille, où l'association HAS a mis 8 nouveaux studios à notre disposition.

En 2016, la durée moyenne de séjour a été de **5 mois à Marseille**, et d'un peu moins de **9 mois** dans les deux services parisiens.

Concernant les modalités de sortie des CHRS, la part de personnes accédant à un **logement stable** (logement autonome, bailleur privé, bailleur social, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs) est en moyenne de **34 %** (40 % au Safran, 32 % au Verlan, 30 % à Athènes). Ce résultat est positif compte tenu de la grande précarité dans laquelle évolue la plupart des résidents quand ils entrent en CHRS à l'APCARS.

2016 est également l'année où les **modalités d'orientation des personnes accueillies ont été profondément réformées en Ile de France**, suite au relevé de décision de la DRIHL 75 s'appuyant sur la circulaire interministérielle du 13 mai 2016 : d'une part toutes les personnes accueillies doivent être directement orientées par le SIAO75, d'autre part elles doivent toutes provenir du SPIP 75.

Ces nouvelles modalités ont des répercussions directes sur le travail des équipes, tant par la remise en cause de la relation partenariale instaurée avec les équipes CPIP des milieux fermés afin de préparer la sortie de détention, que par la territorialisation appliquée aux sortants de prison.

Les CHRS renforcent sans cesse leurs **partenariats**, afin d'améliorer l'accompagnement des personnes, comme en témoignent trois exemples de partenariats conclus en 2016 à Marseille.

³ Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) en Ile de France et Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) à Marseille.



L'APCARS a obtenu l'agrément permettant de prescrire une embauche dans une structure d'insertion par l'activité économique (IAE) et une convention de partenariat avec Pôle Emploi a été conclue. De même, une convention a été signée en mai avec l'association « Famille, Solidarité, et Cultures » afin de répondre aux besoins vestimentaires, voire matériels des usagers du CHRS.

Enfin, dans le domaine de l'addiction, deux conventions partenariales ont été signées : avec **Addiction méditerranée** (afin de repérer

dès l'entrée en CHRS, les conduites addictives et orienter au plus tôt les usagers vers les services spécialisés de cette structure) et avec le **DICADD 13** (coordination de la prise en charge des problématiques addictives).

En 2016, l'APCARS Marseille s'est enrichie d'un service Emploi, rattaché au CHRS Athènes, dont la mission est de renforcer **l'insertion professionnelle** des résidents (V. ce rapport, p.26). Le CHRS parisien souhaite également renforcer, en 2017, ses actions et partenariats dans ce domaine.

Témoignage de M. Fabrice RICARD, référent parcours emploi au PLIE de Paris, sur son partenariat avec le CHRS Le Verlan

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) permettent, sur un territoire donné, d'organiser une action de soutien effectif pour l'insertion professionnelle des populations vulnérables, éloignées de l'emploi. Le PLIE de Paris est un partenaire essentiel des CHRS APCARS.

« Le Verlan et le PLIE accompagnent conjointement les mêmes personnes vers la réinsertion. Une collaboration optimale entre le travailleur social et le conseiller en insertion professionnelle est essentielle pour, d'une part que la personne soit bien préparée à un parcours PLIE et ne soit pas mise en échec, d'autre part que les informations nécessaires à l'évolution de la prise en charge soit partagée.

Avec le Verlan, les personnes orientées sont toujours bien préparées à leur parcours PLIE, et leur adhésion en est d'autant plus renforcée. Les difficultés préalables ont été résolues par les travailleurs sociaux : suivi médical, ouverture de droits sociaux, travail sur la motivation en vue d'une projection dans une mise en emploi, etc.

La lecture individualisée des personnes, commune au PLIE et au Verlan, permet de rester proches des besoins des usagers et ainsi de favoriser grandement la réussite de leur projet professionnel et partant, de leur réinsertion sociale. »

Témoignage de M. W., ancien résident du Verlan

« J'ai été accompagné au Verlan par un éducateur remarquable. Il a su voir, malgré moi, que mon problème principal était l'alcool. Il m'a compris, mis en confiance et j'ai accepté une aide médicale. Pendant ce temps, on a aussi fait ensemble tous mes papiers. Du coup, quand j'ai été guéri, tout était en ordre et on a pu réfléchir ensemble à mon avenir. J'ai quitté le CHRS pour une résidence sociale, puis un studio. »

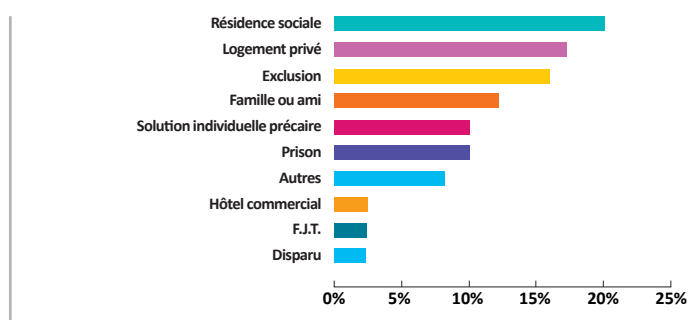
Accueil (Verlan, Paris)



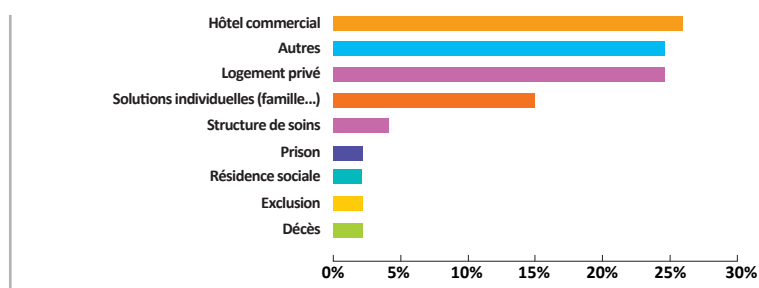


Studio (CHRS Athènes, Marseille)

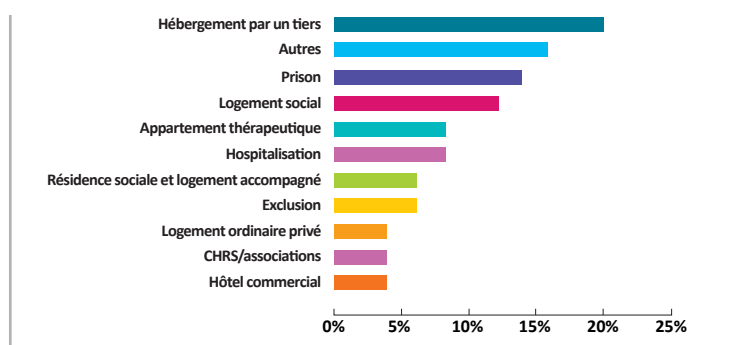
MODALITÉS DE SORTIE VERLAN



MODALITÉS DE SORTIE SAFRAN



MODALITÉS DE SORTIE ATHÈNES





Points d'accès au droit en détention

L'APCARS gère le PAD des 5 établissements pénitentiaires des Bouches du Rhône (maisons d'arrêt des Baumettes et de Luynes, centres de détention de Tarascon et Salon de Provence et maison centrale d'Arles).

2 896 entretiens ont été réalisés en 2016 dans ces établissements. Les entretiens peuvent se dérouler dans différents lieux : parloir avocat, quartier d'isolement, quartier disciplinaire, quartier socio-éducatif, etc.

Les PAD sont principalement saisis par les personnes détenues elles-mêmes, puis par les CPIP et enfin, selon les établissements, par des partenaires institutionnels et associatifs (Cimade, Défenseur des droits, CSAPA, etc.) ou par les avocats.

Les **domaines d'intervention** sont particulièrement variés, ce qui nécessite une grande faculté d'adaptation et de sérieuses connaissances transversales en droit : procédure pénale, droit de la famille (droit de visite, divorce, etc.), droit de la consommation (dossier de surendettement, procurations, etc.), droit des étrangers, du travail, droit fiscal, droit du logement (résiliation de bail, par ex.), droit social, etc.

Les questions liées au droit pénal et à la procédure pénale (dont les confusions des peines) sont majoritaires dans tous les PAD, suivies par celles liées à la représentation par un avocat. L'importance des domaines varie ensuite selon la catégorie d'établissements et le profil des personnes détenues s'y trouvant.

L'activité des PAD nécessite une très bonne entente partenariale, pour une prise en charge globale et plus efficace des personnes. En 2016, les permanences des différents barreaux se sont renforcées, et une meilleure coordination entre PAD et avocats a été recherchée, notamment sur la question des confusions de peine. Une réunion de travail a ainsi été organisée entre nos 3 juristes, le CDAD 13 et les 3 barreaux (Aix, Marseille et Tarascon). L'une des missions assignées aux PAD est en effet d'« organiser si besoin des permanences avocats ».

FOCUS

sur les missions des points d'accès au droit en milieu pénitentiaire

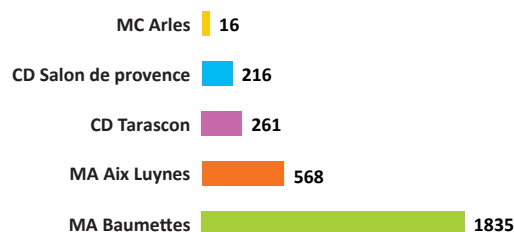
- Recevoir les personnes détenues
- Prodiguier des informations juridiques
- Orienter les personnes détenues vers le bon partenaire (en détention et/ou droit commun)
- Organiser si besoin des permanences avocats
- Assurer le suivi des dossiers
- Aider à la rédaction de courriers
- Établir des fiches de liaison à destination des autres acteurs
- Organiser des séances d'informations collectives

Ne pas aborder l'affaire pénale en cours ou les sanctions disciplinaires pénitentiaires

Les points d'accès au droit (PAD) délivrent de l'information juridique aux personnes détenues lors d'entretiens gratuits et confidentiels et de sessions collectives.

Les démarches entreprises permettent de limiter les conséquences désocialisantes de la détention, préparer la sortie de prison et favoriser réinsertion sociale des personnes.

CONSULTATIONS PAR ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE



Maison d'arrêt des Baumettes (1 et 2)



Les PAD peuvent également initier des **démarches thématiques et collectives**. Ainsi, en 2016, la juriste du PAD d'Aix Luynes a introduit une action de promotion du droit de vote et d'inscription des personnes détenues sur les listes électorales, en collaboration avec

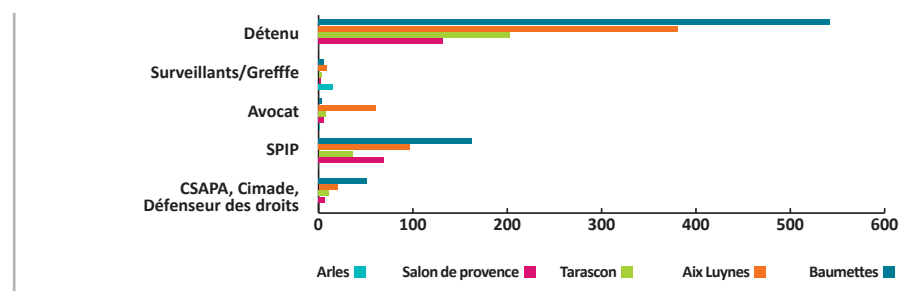
la direction de l'établissement. De même, depuis deux ans, à Tarascon, le PAD, le SPIP et le centre des finances publiques organisent une information collective relative à la déclaration de revenus, auxquels près de 100 détenus ont participé en 2016.

Témoignage sur une intervention (par Maria OOZEER, juriste au PAD de Tarascon)

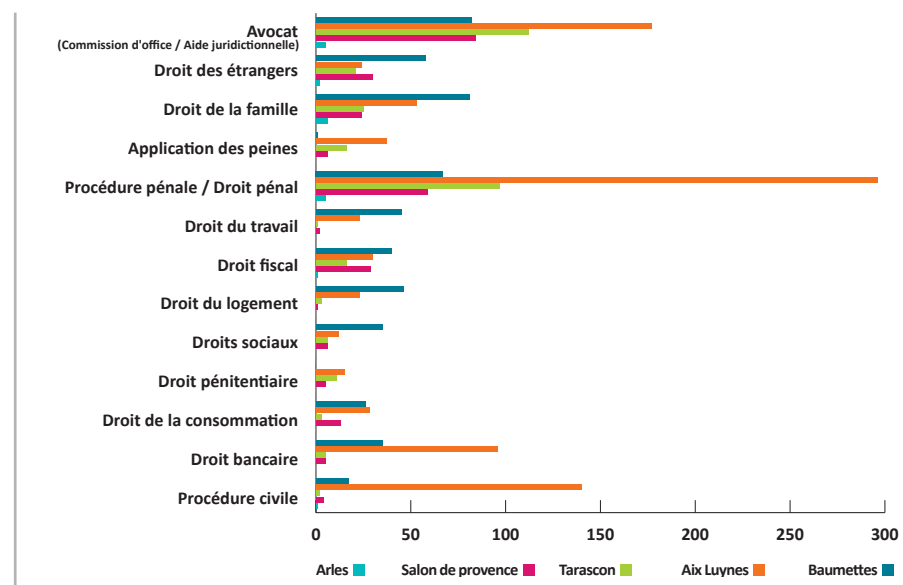
« Un détenu n'avait pas vu sa fille depuis son incarcération. Séparé de la maman, il tentait de la contacter mais n'obtenait aucune réponse. Son CPIP m'a demandé d'intervenir. J'ai rencontré le détenu, nous avons fait le point sur sa situation familiale. Je lui ai indiqué les voies de recours possibles. Un dossier d'aide juridictionnelle a été constitué, un avocat désigné et le JAF saisi. Pendant toute la procédure, j'ai fait le lien entre l'avocat et son client.

Le JAF a quelque mois plus tard, autorisé des visites une fois par mois au centre de détention. Suite au jugement, j'ai sollicité le relais parent enfant. Des visites ont pu être mises en place. Le détenu retrouve progressivement son rôle de père ! Il est important de pouvoir maintenir les liens familiaux et d'aider les personnes détenues en cela. En effet, les détenus ont très souvent une image négative de la justice et ont du mal à la saisir ! »

SAISINES DES PAD



DOMAINES JURIDIQUES CONCERNÉS





Dispositif RIVE (Recherche et intervention sur les violences extrémistes)

En matière de terrorisme, l'APCARS était jusqu'alors sollicitée pour réaliser des enquêtes de personnalité sur des personnes mises en examen ou pour prendre en charge des victimes d'attentats.

Face aux événements qui ont frappé notre pays ces dernières années, l'association a décidé de franchir une nouvelle étape et de s'engager activement, aux côtés de l'Etat, dans la prévention de futurs attentats.

C'est pourquoi l'APCARS a répondu, fin 2016, à l'appel d'offre de la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) concernant la « *prise en charge en plateau technique de prévention de la radicalisation de personnes sous main de justice, prévenues et condamnées, en dehors des établissements pénitentiaires.* »

Ce plateau technique a pour mission d'offrir aux personnes radicalisées, placées sous main de justice en milieu ouvert, une « *prise en charge sanitaire, sociale, éducative ou psychologique* », dans le but de permettre leur « *réinsertion et l'acquisition des valeurs de la citoyenneté* »⁴.

Le projet porté par l'APCARS a été nommé RIVE (Recherche et Intervention sur les Violences Extrémistes).

RIVE a vocation à contribuer au désengagement de l'idéologie violente, à prévenir le risque de violence et favoriser la réinsertion de la personne prise en charge.

La prise en charge est individualisée, pluridisciplinaire, intensive et s'attache à considérer toutes les dimensions de l'individu, y compris psychologique, sociale, familiale et ses croyances.

Les pratiques de ce nouveau service se sont inspirées de celles de nombreux pays étrangers confrontés eux aussi à la radicalisation violente (religieuse, politique etc.) et s'appuient sur des méthodes d'intervention élaborées par une équipe de chercheurs internationaux.

RIVE envisage, à terme, de produire ses propres études sur le phénomène de la radicalisation violente et sur les moyens d'en sortir.

Pour finir, cette activité nécessite de constantes et étroites relations avec la DAP et les SPIP d'Ile-de-France, services orienteurs de publics pour RIVE. Cette complémentarité Administration pénitentiaire / Association est une réussite dont on peut se féliciter.



⁴ Loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale (in C. pén., art. 132-45. C. pr. pén., art. 138).

Insertion professionnelle

L'APCARS se mobilise tout particulièrement, et de façon grandissante, pour l'insertion professionnelle de publics précarisés.

Le CIFA à Paris, le service Emploi et le lieu d'accueil RSA à Marseille, sont des acteurs locaux essentiels, dont l'APCARS souhaite renforcer les missions.

Etablissement CIFA (Communication Insertion Formation Apprentissages) (Paris)

En 2016, le CIFA a accueilli **151 stagiaires, dont 75% de sortants de prison, pour une durée de 3 à 6 mois et 25% de bénéficiaires du RSA pour des stages de 1 à 2 mois.**

Le stage d'immersion en entreprise permet à la personne de se (ré) initier aux relations dans le travail, de découvrir un ou plusieurs métiers, et de se projeter plus sereinement dans un projet professionnel.

A partir d'un fichier de plus de 1000 entreprises, trois principaux pôles d'activités sont sollicités : la restauration collective, la grande distribution et la maintenance. Les entreprises accueillent en stage des personnes qui ont une expérience, même informelle.

Un stage porteur

Cette modalité est **particulièrement efficace en terme d'insertion professionnelle** : à l'issue de la prise en charge CIFA, 34% des stagiaires sous-main de justice et près de 23% des bénéficiaires du RSA ont été embauchés.

Les pourcentages de personnes intégrant une formation, ou se mettant activement en recherche d'emploi et/ou de formation, montrent également qu'une dynamique de retour vers l'emploi s'est ancrée dans la personne. Concernant les publics « Justice », ces stages favorisent indéniablement leur réinsertion sociale.

Profil des stagiaires « Justice »

Les publics Justice sont principalement orientés vers le CIFA par 11 établissements

pénitentiaires d'Ile de France (pour 84%), et notamment les maisons d'arrêt de Fresnes et Fleury Mérogis (19% chacune), le centre pénitentiaire de Réau (10%) et le CPA de Villejuif (9%).

Ils sont majoritairement placés en semi-liberté ou sous surveillance électronique.

FOCUS

Prise en charge par le CIFA

Le projet professionnel est anticipé en amont du stage. Il s'agit de s'assurer que la demande de la personne est cohérente avec sa situation personnelle, ses capacités, et, pour les publics « Justice », avec leur situation judiciaire (interdictions éventuelles).

Concernant les publics « Justice », cette préparation permet de favoriser l'octroi d'un aménagement de peine. Elle se réalise, en lien avec le CPIP, par un entretien en détention et/ou lors de permission de sortir.

La prise en charge effective débute par une phase préparatoire de 3 semaines, permettant d'effectuer les démarches et sensibilisations nécessaires au bon déroulement du stage : refonte du CV, simulation d'entretien, accompagnement à l'entretien, etc.

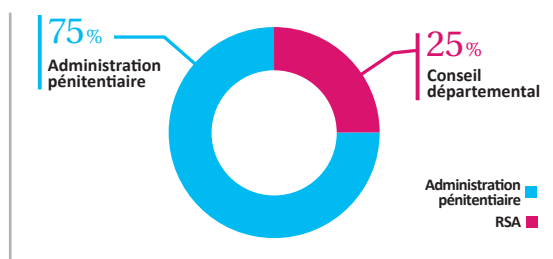
Cette phase préalable vise aussi, pour les publics « Justice », à l'activation de leurs droits sociaux (RSA, ATA, etc.), essentielle depuis la fin de la rémunération de ces stages par le Conseil régional. L'ouverture de ces droits prenant parfois jusqu'à 1 mois et demi, les stagiaires commencent leur formation sans rémunération, et donc parfois sans pouvoir se nourrir et se loger, ce qui peut entraîner l'abandon du stage.

Le stage se déroule ensuite sur 4 jours par semaine. Chaque semaine, le CIFA appelle l'entreprise, reçoit le stagiaire en entretien, et veille ainsi au bon déroulement du stage.

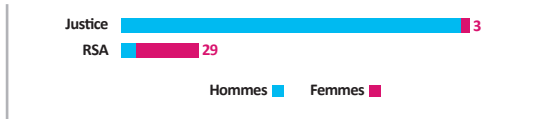
Les personnes peuvent demander le renouvellement de leur stage et, pour diversifier les expériences, changer d'entreprise tous les mois, dans le même domaine si celui-ci leur convient.



ORIENTEURS DES PUBLICS CIFA

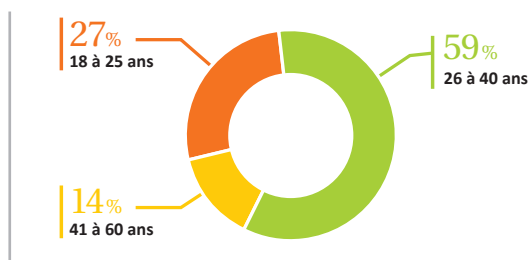


GENRE DES STAGIAIRES

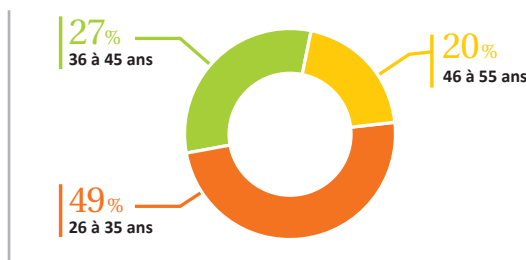


AGE DES STAGIAIRES

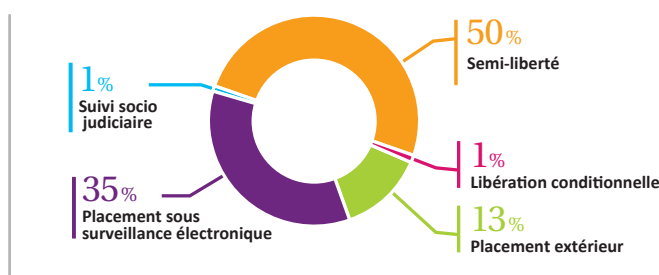
JUSTICE



RSA



SITUATION JUDICIAIRE DES STAGIAIRES «JUSTICE»





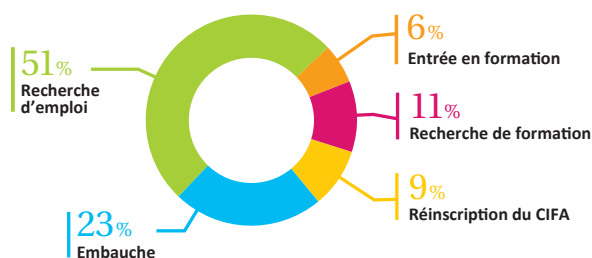
Signature d'un contrat
d'engagement – CIFA

Situation des personnes à l'issue de la prise en charge

PUBLIC JUSTICE



BÉNÉFICIAIRES DU RSA



Le service emploi propose à des personnes suivies socialement par le centre d'hébergement et de réinsertion sociale de l'APCARS (CHRS Athènes) et en rupture dans leur parcours professionnel, un accompagnement personnalisé, réaliste, les engageant dans une dynamique en vue de l'accès à un emploi durable.

Service Emploi (Marseille)

Le service emploi a été créé en 2016, en soutien au CHRS Athènes, afin de renforcer l'insertion professionnelles des personnes qui y sont suivies. Il est animé par une salariée à mi-temps, ayant 15 ans d'expérience dans le domaine du retour à l'emploi.

Sur les 88 personnes accueillies au CHRS en 2016, 47 ont été orientées, après examen de leur situation, vers ce nouveau dispositif de mise en emploi (logistique, entretien des locaux, agent administratif, téléconseiller, cariste, gardien d'immeuble, agent de maintenance, bâtiment, technicien BT, etc.).

Les deux principales dimensions du service sont de proposer :

- un **coaching individuel aux personnes** en vue de leur retour à l'emploi ;
- une **assistance aux entreprises et un partenariat avec les structures** pour faciliter et garantir le bon déroulement de la mise en emploi, du stage ou de la formation.

Les 4 étapes du coaching

1. Réalisation d'un diagnostic d'accès à l'emploi et détermination d'objectifs
2. Lancement de la dynamique vers l'emploi
3. Mise en emploi et suivi de la mise en poste en relation étroite avec l'employeur
4. Bilan avec la personne et l'employeur

Le service emploi s'appuie notamment sur :

- des entretiens individuels réguliers, des ateliers collectifs et participatifs ;
- l'organisation de « journées entreprise » (visite d'entreprise, valorisation de secteurs professionnels) ;
- différents stages en entreprise améliorant l'employabilité de la personne ;
- une préparation aux entretiens de recrutement et l'acquisition de connaissances sur les recruteurs, les exigences d'un poste de travail et les savoirs être requis ;
- un parrainage par Génération Solidarité (AG2R) ;
- une mise à disposition de postes informatiques et conseils.



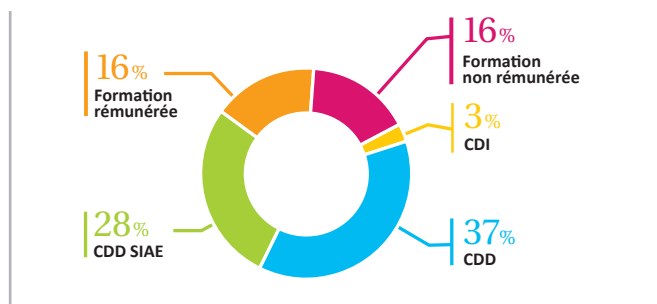
Il est essentiel de pouvoir proposer aux personnes suivies des activités les plus individualisées possibles, aussi la **constitution d'un réseau partenarial** est primordiale. Au cours de l'année 2016, **39 partenaires ont été rencontrés**, tels que Régie 13, Sud Formation, Working First, Monoprix, Table de Cana, A2I intérim.

Cette méthode de prise en charge a produit cette année des résultats incontestables

sur l'employabilité et la mise en emploi de personnes qui en étaient jusqu'alors éloignées :

- **50 %** des personnes se lancent dans la **mise en œuvre de leur projet professionnel après 1 ou 2 mois** de prise en charge ;
- **50 %** des personnes **travaillent après 6 mois** de prise en charge (CDD, CDI, missions intérimaires, contrats aidés) ;

SITUATION À L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE



Témoignage : le parcours professionnel de M. F.

M. F., suivi au CHRS Athènes, n'avait pas de projet professionnel. Le service emploi et Acta vista (structure pionnière de la formation et qualification professionnelle des demandeurs d'emploi sur les chantiers du patrimoine), ont collaboré ensemble avec lui. Les entretiens initiaux au service étaient mensuels et M. F. a participé à différentes activités, pour l'aider à définir son projet professionnel.

Il souhaitait s'orienter sur un emploi de chauffeur PL, mais n'a ni le permis poids lourd, ni la FIMO (conducteur routier de marchandise).

Une nouvelle réflexion a alors été initiée pour réorienter son projet vers des emplois tels que chauffeur VL, ambulancier ou assimilés. Dans le même temps, il a passé la formation de sauveteur secouriste du travail (SST) au sein d'Acta vista.

À l'issue de cette première période de 6 mois, son suivi au CHRS a été renouvelé pour finaliser sa réinsertion sociale et professionnelle, en très bonne voie. En effet, au cours de cette période, il pourra effectuer plusieurs stages et une formation courte. Il est également positionné sur un recrutement en développement durable comme agent de tri, poste où il pourrait évoluer après 18 mois, voir passer ses permis PL.

Les entretiens de coaching par le service emploi sont passés à un par semaine, le rythme est soutenu afin de favoriser une mise en emploi : participation à un forum de recrutement, positionnement en pré-sélection sur des offres, etc.

Lieu d'accueil RSA (Marseille)

La prise en charge des personnes débute par la signature d'un **contrat d'engagement réciproque**, pour une **durée générale de 4 à 6 mois, renouvelable**.

Ce contrat contient des actions à entreprendre, déterminées conjointement avec la personne, telles que par ex. : la mise en œuvre des droits sociaux, l'instruction des aides financières du

conseil départemental concernant les factures d'eau, le loyer, l'introduction des démarches administratives liées au surendettement, etc.

Le premier entretien avec la personne permet ainsi de poser un diagnostic socio-professionnel et de rappeler les droits et les devoirs de l'allocataire dans le cadre de son parcours d'insertion, en mettant en place des actions d'insertion.



Le lieu d'accueil RSA de l'APCARS accueille, accompagne, oriente des bénéficiaires du RSA (de 6 arrondissements de Marseille), en partenariat avec le conseil départemental des Bouches du Rhône et les référents emploi du territoire marseillais. L'accompagnement social vise à lever les obstacles à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Les référents du lieu d'accueil sont donc également des coordinateurs, en ce qu'ils mobilisent des partenaires pour répondre spécifiques aux problématiques sociales de la personne (santé, logement, formation professionnelle, etc.).

En 2016, **594 foyers** ont été suivis par l'équipe (conformément aux objectifs fixés par le conseil départemental). 165 personnes sont entrées au lieu d'accueil (70 % suite à une réorientation, et 30 % lors d'une première orientation dans le dispositif Insertion, par la CAF). 164 en sont sorties (36 % suite à un changement de référent unique et donc à une réorientation, et 64 % pour une sortie du dispositif Insertion).

Chaque salarié est en charge du suivi de **150 personnes**. **1 611 entretiens** ont été réalisés.

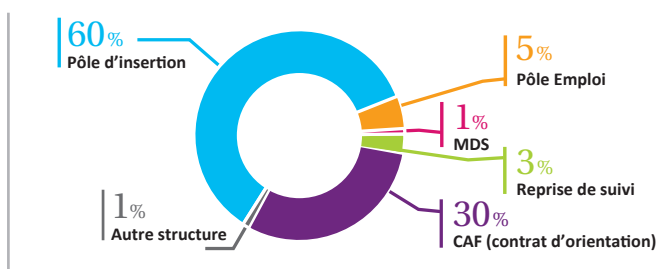
L'atelier culturel, mis en œuvre en partenariat avec Culture du cœur, continue à connaître un très vif succès auprès des personnes suivies. Il propose à un groupe de 12 à 15 personnes, des loisirs culturels et un échange sur celles-ci (tous

les vendredi matins), ce qui permet de les sortir de l'isolement et de la passivité mais aussi de travailler sur l'autonomie, la relation à l'autre, l'écoute, donner des réflexes de culture. **24 sorties** ont été organisées en 2016, pour un total de **293 participants**.

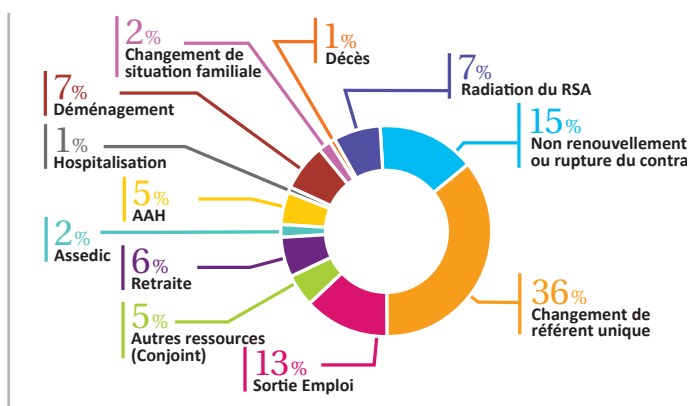
En 2016, 4 postes informatiques ont été installés au lieu d'accueil, notamment en raison de la prévalence des démarches administratives à effectuer via internet. Au vu de la forte hausse des consultations informatiques au lieu d'accueil (**172** en 6 mois), la nécessité de créer un **atelier numérique** s'est imposée fin 2016 en vue de sa mise en œuvre en 2017. Il visera également à l'utilisation de smartphone, tablettes, pour correspondre à la réalité de l'offre numérique.

En 2016, en réaction à l'augmentation des comportements violents ou revendicatifs des usagers (liés à un contexte de précarité important, à la dématérialisation des procédures, etc.), le lieu d'accueil a établi une fiche incident (clarification des procédures d'alerte), affiché une charte de la civilité et a été formé à la prévention et la gestion des actes de violence au travail.

ORIGINE DES NOUVEAUX ENTRANTS



SORTIES DU DISPOSITIF



Déroulement d'un 1^{er} entretien au lieu d'accueil RSA

M. B., jeune quinquagénaire a dit dès le début de l'entretien vouloir travailler dans le tourisme.

Son diplôme étant trop ancien, il a été décidé, dans le contrat d'engagement réciproque, de vérifier si des équivalences existaient et si une orientation vers un dispositif d'accompagnement à l'emploi pouvait être envisagée.

Au fur et à mesure de l'entretien, il est apparu aussi que M. B. n'avait jamais travaillé en France et que l'exercice de son métier se situait dans un pays en guerre. En outre, M.B a révélé que suite à un bombardement son domicile avait été détruit. Ayant tout perdu, il était rentré auprès de sa famille chercher une aide morale et financière.

Aujourd'hui, outre la recherche d'un emploi, la nécessité d'un véritable soutien semble indispensable, en complément du dispositif d'accès à l'emploi.



Aux côtés des victimes

L'APCARS, membre de la fédération INAVEM, est un acteur essentiel des dispositifs d'aide aux victimes dans les départements du Val de Marne et de Paris, notamment à travers ses bureaux d'aide aux victimes.

L'APCARS a reçu **4 423 nouvelles saisines** en 2016 (3 702 à Créteil et 721 à Paris), dont la plupart ont été reçues dans le cadre des permanences au sein des tribunaux.

Les victimes sont majoritairement **orientées** vers l'APCARS par divers services judiciaires mais également par les services de police et gendarmerie.

La **qualification pénale majoritaire** des faits subis par les victimes est celle des **atteintes aux personnes**, avec une prédominance des **violences volontaires**, suivie par l'infraction de **vol aggravé**.

Les entretiens sont principalement à dominante juridique (80 % des entretiens à Créteil ; 94 % à Paris), mais ils peuvent également répondre à un besoin d'écoute ou de soutien. Des entretiens psychologiques sont également organisés.

Activités dans le Val-de-Marne

En application du schéma départemental d'aide aux victimes, l'APCARS a étendu son offre en faveur des victimes. L'APCARS peut désormais être saisie directement par la victime pour une demande d'entretien, soit à travers une démarche proactive du service qui prend lui-même attache avec les victimes.

Cette action à destination des victimes parties civiles dans les procédures de comparution immédiate et des victimes de violences intra familiales a abouti à **1 211 nouvelles saisines** (963 pour le CI et 248 pour des VIF), soit autant de victimes qui n'auraient sans doute pas spontanément contacté le service.

Après un an de fonctionnement, ces deux

dispositifs s'avèrent très utiles. Il est vraiment nécessaire d'aller au devant des victimes qui ne connaissent ni les procédures, ni les structures, n'osent pas se renseigner ou même parfois culpabilisent (cas des violences conjugales).

Des actions de sensibilisation et de prévention à destination des **établissements scolaires** du département ont été initiées avec succès (deux établissements, 6 classes, 140 élèves).

Parallèlement, l'APCARS a poursuivi ses permanences d'aides aux victimes au sein des **maisons de justice et du droit** de Villejuif et Champigny (276 permanences en 2016) et à l'**unité médico judiciaire** de l'hôpital de Créteil (233 en 2016), favorisant ainsi une décentralisation de l'aide aux victimes, au plus près d'elles-mêmes et de leurs besoins.

L'APCARS participe à une bonne compréhension de la justice en effectuant également des **notifications de classement sans suite** (45 en 2016) dans certains dossiers sélectionnés par le parquet en raison de leur sensibilité.

Concernant le **BAV de Créteil**, **3 301 victimes** ont été reçues, et **6 455 entretiens** ont été réalisés en 2016.

Enfin, l'APCARS est devenu **co-référent terrorisme** (avec le CIDFF 94) pour le Val-de-Marne. Il s'agit de constituer un réseau départemental d'acteurs susceptibles d'être activés en cas d'attentat et ainsi d'être plus efficient, aux côtés des préfectures et les juridictions.

En matière de terrorisme, 148 saisines de victimes d'attentats ont été enregistrées en 2016 (attentat de novembre à Paris et attentat de Nice et Bruxelles).

Activités à Paris

A Paris, le schéma départemental d'aide aux victimes a été signé en 2016. Il vise notamment



Bureau d'aide aux
victimes - TGI de Créteil

à l'accompagnement renforcé des victimes de violences conjugales et des personnes âgées victimes d'infractions (partenariat parquet / APHP/APCARS).

Concernant les personnes âgées, les démarches visées sont destinées aux victimes de + de 75 ans, concernées par une infraction

de délinquance astucieuse, et désormais de vols et de violences. La Mairie de Paris est également devenue partie prenante à cette action.

Le BAV au TGI de Paris est co-géré par l'APCARS et par PAV. Concernant l'APCARS 721 victimes ont été reçues et **952** entretiens ont été réalisés.

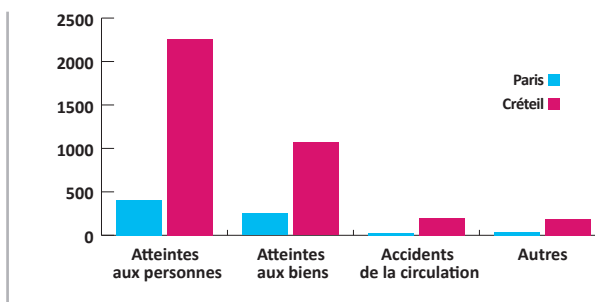
FOCUS *sur la démarche proactive de l'APCARS en faveur des victimes en procédures de comparution immédiate*

Pour préparer l'information et la prise en charge des victimes de comparution immédiate :

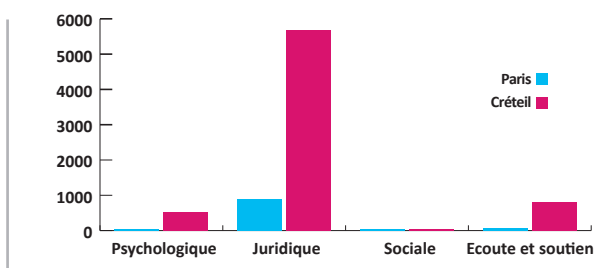
- l'APCARS a accès à la base de la juridiction, au fichier des déferés, qui permet de suivre le nombre de personnes au dépôt et en CI ;
- la base est examinée chaque matin. Si une victime est référencée, elle apparaît, et l'APCARS a accès à ses coordonnées. On la contacte et on rédige un document du type « Enquête sociale rapide », dont le contenu rappelle celui des ESR, mais pour les victimes ;
- quand il s'agit de violences avec un préjudice corporel, l'APCARS en avise la CPAM, pour qu'elle soit présente à la procédure en vue de son action récursoire en remboursement du préjudice auprès de l'auteur de l'infraction.
- l'APCARS informe la victime de la date d'audience, l'interroge sur sa présence, l'assistance par un avocat (et le cas échéant effectue les diligences auprès de l'ordre des avocats), informe et aide à la constitution de partie civile si nécessaire.
- l'APCARS monte au greffe récupérer les coordonnées des parties civiles.

Plus de la moitié des victimes ont déjà un avocat à ce stade mais environ 40 % d'entre elles semblent perdues face à la procédure pénale et déclarent même ignorer la date de leur audience. On comprend donc mieux la nécessité d'aller à la rencontre de ces victimes.

QUALIFICATION PÉNALE DES FAITS



TYPE D'AIDE APPORTÉE





Entre auteurs et victimes : la justice restaurative

Le service régional de justice restaurative de l'APCARS (SRJR), pionnier en France (création en juin 2014), a deux grandes missions, visant au développement de cette forme si prometteuse d'accompagnement des victimes et des condamnés :

- informer et sensibiliser les professionnels ou futurs bénévoles sur la justice restaurative ;
- coordonner et animer des mesures de justice restaurative.

Information et sensibilisation à la justice restaurative

En 2016, le SRJR a organisé 6 journées de sensibilisation et d'information sur la justice restaurative, en partenariat avec l'Institut français pour la justice restaurative (IFJR), réunissant 40 personnes de divers horizons (PJJ, SPIP, barreau de Paris, intervenants associatifs, aide aux victimes, MJD, CDAD, étudiants, bénévoles).

En parallèle, dans le cadre de sa convention avec la direction interrégionale des services pénitentiaires d'Ile de France (DISP), le SRJR a organisé 4 journées d'information spécifiquement destinées au SPIP 92 et au SPIP 95 (milieu fermé et ouvert), auxquelles ont participé 130 personnels.

Le SRJR est également intervenu dans différentes assemblées générales, colloques ou réunions pour porter le message de la justice restaurative, à la FARAPEJ, au Courrier de Bovet, au Groupement Multi-professionnel Prison, à l'Observatoire International des Prisons, à l'ANJAP, au centre maternel des Lilas et enfin au groupe de travail justice restaurative et médiations de l'INAVEM.

Témoignages de stagiaires aux Journées de sensibilisation et d'information

Edith a souligné « le professionnalisme, la clarté, la maîtrise du sujet et la motivation des intervenants qui constituent une équipe motivée et motivante ».

Pierre a apprécié « la précision et la clarté des réponses apportées aux questions et l'intérêt des échanges, ainsi que la présentation d'exemples concrets ».

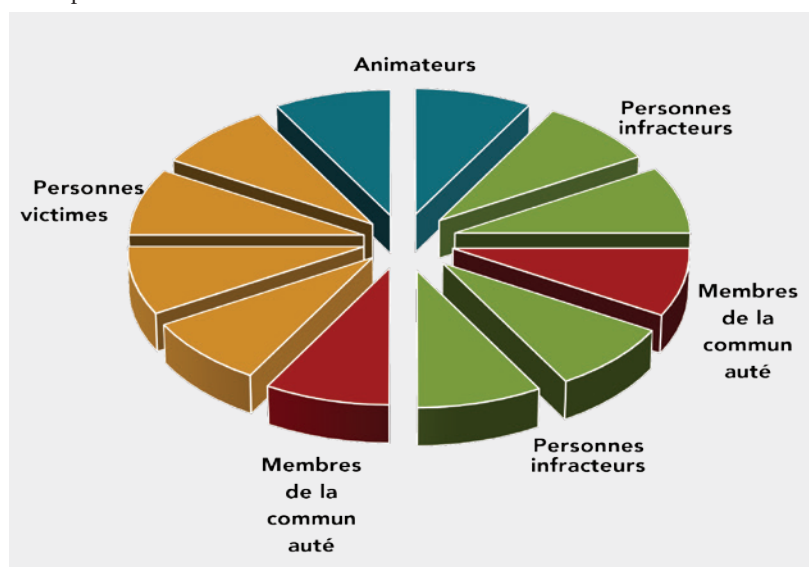
La justice restaurative est un modèle de justice complémentaire au procès pénal, qui consiste à restaurer le lien social endommagé par l'infraction, à travers la mise en œuvre de différentes mesures, fondées sur le dialogue, associant la victime, l'auteur et la société.

Elle a pour objectif d'offrir la possibilité à l'ensemble de ces personnes de prendre une part active dans la recherche et la mise en œuvre des solutions susceptibles de leur permettre de reprendre le cours de leur vie (restauration) de la manière la plus apaisée possible.

Coordination et animation de dispositifs de justice restaurative

Le SRJR d'Ile de France coordonne et anime, en partenariat avec des SPIP, des rencontres condamnés-victimes (RCV).

Participants – Rencontres condamnés-victimes



Description d'une RCV

Après plusieurs entretiens de préparation individuels, un groupe de personnes condamnées, en aménagement de peine, rencontre à 4 ou 5 reprises un groupe de personnes victimes (3 à 5 personnes respectivement). Ce groupe condamnés-victimes est préparé et piloté par deux animateurs, tiers indépendant formés, et accompagnés et soutenus par deux bénévoles appelés « membres de la communauté ». Auteurs et victimes sont réunis par un même type d'infraction mais ne sont pas concernés par la même affaire. En 2016, deux sessions ont concerné des braquages, violences volontaires et des vols avec violence. La dernière session concernait des violences routières avec homicide involontaire.

L'APCARS a ensuite souhaité diversifier ses mesures de justice restaurative. Ses deux coordinatrices ont obtenu leur certificat d'animatrice de médiation restaurative (formation ENAP-IFJR-INADEM). Cela a permis d'engager une réflexion puis la signature d'un partenariat avec la DTPJJ du Val de Marne, le SPIP et le JAP de Montargis pour mettre en œuvre des médiations restauratives en 2017.

Témoignage d'une personne victime ayant participé à la 4e session RCV

« Avoir participé aux rencontres m'a apporté beaucoup de choses. J'ai réalisé que je n'étais pas seul et ça m'a donné envie d'avancer, ça m'a sorti des murs que je m'étais construits.

La session de rencontres a eu un bon impact sur moi, ça m'a permis d'analyser. Ça permet de dire ce que l'on veut car les autres sont des inconnus et on retourne dans sa propre vie après chaque rencontre. C'est une bonne idée. Participer à ces rencontres m'a permis de tourner une page. (...)

Vraiment, je souhaite remercier les deux bénévoles, la coordinatrice et les deux animatrices. »



Elvys Fiokouna,
Trésorier de l'APCARS

Rapport financier

Le mot du trésorier

L'exercice 2016 se termine sur un résultat positif de 35 k/€ (perte de 50K/€ en 2015).

Nous constatons une forte progression de notre budget, dûe notamment à l'augmentation de notre capacité d'accueil en CHRS IDF (+27 places) et à l'obtention d'un marché public.

Compte de résultat 2016

Le total des produits d'exploitation, hors reprise des provisions d'exploitation, s'élève à 7961 K/€ (+ 14% par rapport à 2015). Précisément, les produits sur frais de justice (activités payées à l'acte par les tribunaux) sont en hausse de 10% et les activités subventionnées de 14%. L'association a également enregistré une hausse de ses dons de + 60%.

Les reprises de provisions, d'un total de 268 K/€, rassemblent essentiellement les reprises d'indemnités de départ à la retraite (95%) et une reprise de provision pour litige (5%).

Le montant total des charges, hors provisions d'exploitation, s'élève à 7654 K/€ (+ 13% par rapport à 2015). Elles sont en adéquation avec l'augmentation des produits et en lien avec le marché public et l'augmentation du nombre de places gérées en CHRS.

Les 447 K/€ de provisions pour risques et charges sont constituées à 78% de provisions pour indemnités de fin de carrière et 22% de provisions pour litiges.

Les dotations aux amortissements progressent de + 41%.

Bilan 2016

A l'actif

Les immobilisations ont progressé de 138 K/€ (+ 268 K/€ d'acquisitions et - 129 K/€ de mises au rebut).

Les 2029 K/€ de créances inscrites à l'actif circulant du bilan sont constituées essentiellement par des retards de paiement de l'administration judiciaire (90%) et par les subventions à recevoir (10%). On note toutefois une amélioration de la situation par rapport à 2015 (- 15%).

Au passif

Les fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs) restent stables par rapport à 2015 (1319 K/€) en étant portés à 1352 K/€.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 784 K/€, soit une augmentation de 123 K/€ entre 2015 et 2016 en raison d'un nouveau contentieux et de l'harmonisation du mode de calcul de l'indemnité de fin de carrière conformément la Convention Collective Nationale 66 étendue à tous les salariés de l'APCARS depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les dettes, d'un total de 1204 K/€, augmentent par rapport à 2015 (+ 244 K/€) suite à l'aménagement du siège dans de nouveaux locaux, les dépenses ayant été engagées en fin d'année.

Rapport du commissaire aux comptes



Tel: +33 1 58 36 04 30
Fax: +33 1 58 36 04 33
www.bdo.fr

113, rue de l'Université
75007 Paris
France

ASSOCIATION DE POLITIQUE CRIMINELLE APPLIQUEE ET DE REINSERTION SOCIALES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association APCARS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



APCARS
*Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2016*

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe expose les faits significatifs survenus au cours de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation de la continuité d'exploitation, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 6 avril 2017

BDO France - Léger & associés
Représenté par Sébastien HAAS
Commissaire aux comptes

Compte de résultat 2016

	RÉSULTAT AU 31/12/2016	RÉSULTAT AU 31/12/2015
Achats	77 541	56 785
Services extérieurs	1 558 947	1 393 160
Autres services extérieurs	955 017	578 312
Impôts et taxes	338 329	270 762
Salaires et charges sociales	4 588 772	4 435 678
Provisions congés payés	59 269	-5 578
Provisions charges congés payés	32 956	-4 146
Autres charges	43 480	34 774
Charges d'exploitation ⁶	7 654 311	6 759 746
Produits taxations	3 208 850	2 965 788
Participation forfaitaire usagers	204 639	147 437
Cotisations - dons	284 780	177 500
Subventions	4 234 668	3 669 356
Autres produits de gestion courante	27 877	23 415
Produits d'exploitation ⁷	7 960 812	6 983 496
Résultat brut d'exploitation	306 502	223 750
Charges financières	2 686	4 016
Charges exceptionnelles	48 907	103 925
Dotations aux amortissements	106 659	75 850
Dotations aux provisions	446 942	388 172
Dotations aux fonds dédiés	42 178	98 218
Produits financiers	790	1 523
Produits exceptionnels	3 348	2 225
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	6 275	125 334
Reprise des amortissements et provisions	267 859	230 666
Reprise sur fonds dédiés	98 218	36 500
Résultat comptable	35 620	-50 184

⁶ hors dotations et provisions d'exploitation

⁷ hors reprises de provisions d'exploitation



Bilan au 31 décembre 2016 - Actif

ACTIF CONSOLIDÉ		Au 31/12/2015		Au 31/12/2015					
		Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	56 383	21 149	35 234	28 749				
	Concessions, brevets et droits assimilés (site internet, logiciels)	32 383	21 149	11 234	16 749				
	Immobilisations incorporelles en-cours	24 000	-	24 000	12 000				
		-	-	-	-				
	Immobilisations corporelles	926 425	507 826	418 599	271 757				
	Installations générales, agencements, aménagements	572 821	331 307	241 514	172 575				
	Matériel de bureau et informatique	261 428	129 169	132 259	90 413				
	Mobilier	90 491	47 251	43 239	3 799				
	Autres immobilisations corporelles	1 685	99	1 586	113				
		-	-	-	-				
	Immobilisations en-cours	-	-	-	4 857				
		-	-	-	-				
	Immobilisations financières	50 905	-	50 906	48 640				
	Titres immobilisés	275	-	275	275				
	Dépôts et cautionnements	50 630	-	50 631	48 366				
		-	-	-	-				
Total I	1 033 713	528 975	504 739	349 146					
Compte de liaison									
Stocks et en-cours									
ACTIF CIRCULANT	Créances et comptes rattachés	2 043 358	14 448	2 028 910	2 381 618				
	Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-				
	Clients et comptes rattachés (taxations et enquêtes)	1 819 695	-	1 819 695	2 129 561				
	Autres créances	223 663	14 448	209 215	252 057				
		-	-	-	-				
	Disponibilités	773 296	-	773 296	172 480				
	Banques	753 621	-	753 621	141 321				
	Livret A et compte épargne	-	-	-	19 137				
	Caisse d'épargne	-	-	-	-				
	Banque postale	-	-	-	-				
	Caisses	19 675	-	19 675	12 022				
		-	-	-	-				
	RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance	81 945	-	81 945	37 305			
		Charges constatées d'avance	81 945	-	81 945	37 305			
			-	-	-	-			
		Total II	2 898 599	14 448	2 884 152	2 591 403			
Charges à répartir (III)									
Total actif						3 932 313	543 423	3 388 890	2 940 550

Bilan au 31 décembre 2016 - Passif

	PASSIF CONSOLIDÉ	Avant affectation	Affectation ou reprise	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres	1 363 879	15 481	1 410 239	1 363 879
	Fonds associatifs sans droit de reprise	108 095	-	108 095	108 095
	Réserves	1 040 315	-	1 040 315	1 040 315
	Report à nouveau	265 653	- 101 285	226 209	265 653
	Résultat de l'exercice	- 50 185	85 804	35 620	- 50 185
	Autres fonds associatifs	- 44 441	- 14 801	- 58 530	- 44 441
	Fonds associatifs avec droits de reprise	-	-	-	-
	- Subventions d'invest. Aff. à des biens renouvelables	34 000	-	34 000	34 000
	- Dépenses refusées par l'autorité de tarification	- 41 420	- 1 142	- 42 562	- 41 420
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	- 72 325	- 10 311	- 81 925	- 72 325
		-	-	-	-
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables	19 840	- 3 348	16 492	19 840
	Provisions réglementées	15 464	-	15 464	15 464
		-	-	-	-
	Total I	1 319 438	- 30 282	1 351 709	1 319 438
PROVIS	Compte de liaison	-	-		
	Provisions pour risques et charges	436 909	179 083	615 992	436 909
	Provisions pour risques	175 899	85 386	261 285	175 899
	Provisions pour charges	261 010	93 696	354 706	261 010
FONDS DEDI	Fonds dédiés	224 179	- 56 040	168 139	224 179
	Sur subventions de fonctionnement - gestion association	217 142	- 56 040	161 102	217 142
	Sur autres ressources	- 7 037	-	7 037	7 037
	Compte épargne temps	-	-	-	-
		-	-	-	-
	Total II	661 088	123 043	784 131	661 088
DETTES	Emprunts			88 447	68 480
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			48 920	68 480
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			39 527	-
	Autres emprunts (ascs)			-	-
	Dettes			1 163 503	887 584
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			50 057	89 470
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			207 774	
	Dettes fiscales et sociales			655 789	639 469
	Autres dettes			249 883	158 645
	Produits constatés d'avance			1100	3 960
REGULAR	Produits constatés d'avance			1100	3 960
				-	-
	Total III			1 253 050	960 024
	Total passif			3 388 890	2 940 550



Remerciements

A l'Etat et ses services



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



PRÉFET
DU VAL DE MARNE



PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE



PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFET DE POLICE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE



Aux conseils régionaux



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Aux conseils départementaux



Aux mairies



A l'Union européenne



A nos partenaires



Au CDAD des Bouches du Rhône



A nos fédérations



A nos salariés et administrateurs, sans qui rien ne serait possible

A nos donateurs privés, pour leur fidèle soutien



Direction de la rédaction : F. Lauferon
Coordination - rédaction : S. Enderlin
Design - Réalisation : IDEEMAJ
Crédits photos : J. Morieult - @bonsai-photo.fr



Nos principes

L'APCARS est une association humanitaire, partenaire de la Justice, qui place la victime d'une part, le prévenu et l'ancien détenu d'autre part, au cœur de son action.

Son approche se veut professionnelle, participative et engagée, dans le respect inconditionnel de la personne, dans son environnement, avec son histoire et son avenir à reconstruire.

L'association œuvre pour une justice éclairée, humaine et restaurative.

Elle apporte son concours opérationnel à une politique pénale qui tend vers moins de détention provisoire et plus de peines aménagées hors de la détention.

Accompagner la réintégration des plus démunis dans la société, leur faciliter l'accès à leurs droits, aux soins, à un emploi et à un toit, s'engager auprès des sortants de prison pour les aider à retrouver leur autonomie, sont autant de facteurs de paix sociale et de prévention de la récidive.

L'APCARS inscrit son action en référence aux textes du Conseil de l'Europe, dont la mission est de promouvoir la démocratie, protéger les droits de l'homme et l'Etat de droit en Europe.



apcars
Association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale

Siège social
4 boulevard du Palais
75001 PARIS



Tél. 01 70 84 44 06



@APCARS.fr



www.apcars.fr